



RAPPORT DE GESTION
DU DEUXIÈME TRIMESTRE
DE L'EXERCICE 2019

Le 1^{er} mai 2019

Mode de présentation

Le présent rapport de gestion est la responsabilité de la direction, et il a été examiné et approuvé par le conseil d'administration. Le présent rapport de gestion a été établi conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver le rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquiesce de ses devoirs principalement par l'intermédiaire de son Comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres nommés par le conseil d'administration sont tous indépendants et possèdent des compétences financières adéquates.

Dans le présent document, nous utilisons les termes « CGI », « nous », « notre », « nos » ou « Société » pour désigner CGI inc. Le présent rapport de gestion fournit des informations que la direction juge pertinentes aux fins de l'appréciation et de la compréhension des résultats d'exploitation consolidés et de la situation financière de la Société. Il doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société et les notes pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2019 et 2018. Les méthodes comptables de CGI sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Importance des informations fournies

Le présent rapport de gestion contient des informations que nous jugeons importantes pour les investisseurs. Nous considérons qu'un élément est important s'il provoque, ou s'il est raisonnablement susceptible de provoquer, une variation importante du cours ou de la valeur de nos actions, ou s'il est probable qu'un investisseur raisonnable juge l'information importante pour prendre une décision d'investissement.

Déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des « déclarations prospectives » au sens de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des autres règles d'exonération américaines applicables. Ces informations et déclarations prospectives sont présentées et communiquées conformément aux règles d'exonération prévues dans les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables. Ces informations et déclarations prospectives comprennent toutes les informations et déclarations relatives aux intentions, aux projets, aux attentes, aux opinions, aux objectifs, au rendement futur et à la stratégie de CGI, ainsi que toute autre information ou déclaration liée à des circonstances ou à des événements futurs qui ne concernent pas directement et exclusivement des faits historiques. Les informations et déclarations prospectives emploient souvent, mais pas toujours, des termes comme « croire », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention », « envisager », « prévoir », « planifier », « prédire », « projeter », « viser à », « chercher à », « s'efforcer de », « potentiel », « continuer », « cibler », « peut », « pourrait », « devrait », ainsi que tout autre terme de nature semblable et toute autre forme conjuguée de ces termes. Ces informations et déclarations sont fondées sur notre perception des tendances historiques, de la situation actuelle et de l'évolution prévue des affaires, ainsi que d'autres hypothèses, tant générales que spécifiques, que nous jugeons appropriées dans les circonstances. Elles font toutefois, de par leur nature même, l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques sur lesquels la Société n'a, dans bon nombre de cas, aucune emprise, et en raison desquels les résultats réels pourraient différer considérablement des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent en particulier, mais sans s'y limiter : les risques liés au marché, comme l'intensité des activités de nos clients, qui est tributaire de la conjoncture économique et politique, et notre capacité à négocier de nouveaux contrats; les risques liés à notre secteur d'activité, comme la concurrence, et notre capacité d'attirer et de fidéliser du personnel compétent, de développer et d'élargir nos gammes de services, de pénétrer de nouveaux marchés et de protéger nos droits de propriété intellectuelle; les risques liés à notre entreprise comme ceux associés à notre stratégie de croissance, y compris l'intégration de nouvelles activités, le risque financier et le risque opérationnel associés aux marchés internationaux, le risque de change, l'évolution des lois

fiscales, notre capacité à négocier des modalités contractuelles favorables, à offrir nos services et à recouvrer nos créances, et les risques d'atteinte à notre réputation et risques financiers inhérents aux atteintes à la cybersécurité de la Société et à d'autres incidents; de même que tout autre risque et hypothèse énoncé ou intégré par renvoi dans le présent rapport de gestion et les autres documents que nous publions, y compris ceux que nous déposons auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov). Sauf indication contraire, les informations et déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion sont présentées en date des présentes, et CGI décline toute intention ou obligation de les mettre à jour ou de les réviser consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements ou à l'arrivée d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf dans la mesure où les lois applicables ne l'exigent. Bien que nous sommes d'avis que les hypothèses sur lesquelles les informations et déclarations prospectives sont fondées semblaient raisonnables en date du présent rapport de gestion, le lecteur est mis en garde contre le risque de leur accorder une crédibilité excessive. Il convient aussi de rappeler que les informations et déclarations prospectives sont présentées dans le seul but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques et nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est mis en garde contre la possibilité que ces informations et déclarations prospectives puissent ne pas convenir à d'autres fins. Vous trouverez à la rubrique 8, « Environnement du risque », intégrée par renvoi dans la présente mise en garde, de plus amples renseignements sur les risques pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles. Le lecteur est également prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique précitée et dans d'autres sections du présent rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes dont nous ignorons actuellement l'existence ou que nous jugeons actuellement négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités commerciales ou notre réputation.

Mesures financières non conformes aux PCGR et principales mesures du rendement

Le lecteur est prié de noter que la Société présente ses résultats financiers selon les IFRS. Toutefois, nous utilisons un éventail de mesures financières, de ratios et de mesures non conformes aux PCGR pour évaluer le rendement de la Société. Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et sont donc difficilement comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Elles doivent être considérées comme des données supplémentaires ne remplaçant pas les renseignements financiers préparés selon les IFRS.

Le tableau ci-dessous résume nos mesures non conformes aux PCGR et nos principales mesures du rendement :

<p>Rentabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • BAIL ajusté (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure du bénéfice excluant les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration, les coûts de restructuration, les charges financières nettes et la charge d'impôt sur les bénéfices. La direction est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs étant donné qu'elle reflète mieux la rentabilité de nos activités. De plus, cette mesure permet de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre et d'analyser les tendances. On trouvera un rapprochement du BAIL ajusté et de sa mesure la plus proche selon les IFRS à la section 3.7 du présent document. • Marge du BAIL ajusté (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure obtenue en divisant notre BAIL ajusté par nos revenus. La direction est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs, car elle reflète mieux la rentabilité de nos activités. De plus, cette mesure permet de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre et d'analyser les tendances. On trouvera un rapprochement du BAIL ajusté et de sa mesure la plus proche selon les IFRS à la section 3.7 du présent document. • Bénéfice net – Mesure du bénéfice généré pour les actionnaires. • Bénéfice par action après dilution – Mesure du bénéfice généré pour les actionnaires par action, qui suppose l'exercice de tous les éléments dilutifs. • Bénéfice net excluant les éléments spécifiques (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure du bénéfice net excluant les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration, les coûts de restructuration et les ajustements fiscaux. La direction est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs, car elle reflète mieux la rentabilité de nos activités et elle permet également de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre. On trouvera un rapprochement du bénéfice net excluant les éléments spécifiques et de sa mesure la plus proche selon les IFRS à la section 3.8.3 du présent document. • Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure obtenue en divisant notre bénéfice net excluant les éléments spécifiques par nos revenus. La direction est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs, car elle reflète mieux la rentabilité de nos activités et elle permet également de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre. On trouvera un rapprochement du bénéfice net excluant les éléments spécifiques et de sa mesure la plus proche selon les IFRS à la section 3.8.3 du présent document. • Bénéfice par action après dilution excluant les éléments spécifiques (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure du bénéfice net excluant les éléments spécifiques (mesure non conforme aux PCGR), présenté par action. La direction est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs étant donné qu'elle reflète mieux la rentabilité de nos activités, présentée par action. De plus, cette mesure permet de mieux comparer les résultats d'une période à l'autre. Le bénéfice par action après dilution conforme aux IFRS figure à la section 3.8 du présent document, tandis que le bénéfice de base par action et le bénéfice par action après dilution excluant les éléments spécifiques figurent à la section 3.8.3 du présent document.
<p>Situation de trésorerie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation – Mesure des rentrées de fonds générées dans le cadre de la gestion de nos activités commerciales courantes. La direction est d'avis que des flux de trésorerie opérationnels importants sont représentatifs de la souplesse financière, ce qui nous permet d'exécuter la stratégie de la Société. • Délai moyen de recouvrement des créances (mesure non conforme aux PCGR) – Nombre moyen de jours nécessaires pour convertir nos créances clients et nos travaux en cours en rentrées de fonds.

	<p>On calcule le délai moyen de recouvrement des créances en soustrayant les revenus différés de la somme des créances clients et des travaux en cours, puis en divisant le résultat de cette opération par les revenus comptabilisés pour le trimestre, sur une période de 90 jours. Les revenus différés excluent les réévaluations à la juste valeur des contrats générateurs de revenus conclus au moment d'un regroupement d'entreprises. La direction surveille cet indicateur de près pour assurer le recouvrement des sommes dues en temps opportun et le maintien d'un niveau suffisant de liquidités. La direction est d'avis que cet indicateur est utile pour les investisseurs, car il montre la capacité de la Société à convertir en temps opportun ses créances clients et ses travaux en cours en rentrées de fonds.</p>
Croissance	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance en devises constantes (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure de la croissance des revenus avant l'effet de la conversion des devises. Pour ce faire, les montants des résultats de la période considérée sont convertis en devises locales au moyen des taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. La direction estime qu'il est utile d'ajuster les revenus de manière à exclure l'incidence des fluctuations des devises afin de faciliter les comparaisons de la performance de l'entreprise d'une période à l'autre et que cette mesure est utile aux investisseurs pour la même raison. • Carnet de commandes (mesure non conforme aux PCGR) – Le carnet de commandes tient compte de l'obtention de nouveaux contrats, des prolongations et des renouvellements de contrats (« nouveaux contrats » (mesure non conforme aux PCGR)), lesquels sont ajustés selon les travaux achevés au cours de la période pour les clients ainsi que des modifications de volumes, des annulations et de l'incidence des taux de change sur nos contrats en vigueur. Le carnet de commandes repose sur des estimations de la direction, lesquelles peuvent changer à l'avenir. La direction surveille cet indicateur de près étant donné qu'il s'agit d'un indicateur clé des meilleures estimations par la direction des revenus qui seront réalisés à l'avenir et est d'avis qu'il est utile aux investisseurs pour la même raison. • Ratio nouveaux contrats/facturation (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure de la valeur des nouveaux contrats obtenus en proportion des revenus de la période. Cet indicateur permet à la direction de surveiller les initiatives de développement des affaires de la Société pour assurer la croissance de notre carnet de commandes et de nos activités au fil du temps. La direction est d'avis qu'il est utile aux investisseurs pour la même raison. La direction demeure engagée à maintenir un ratio cible supérieur à 100 % sur une période de douze mois. La direction estime qu'une période plus longue constitue une mesure plus représentative étant donné que le type de contrat, le type de service, l'envergure et l'échéancier des nouveaux contrats pourraient faire varier la mesure considérablement sur une période de trois mois seulement.
Structure du capital	<ul style="list-style-type: none"> • Dette nette (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure établie en soustrayant de la dette la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements courants, les placements non courants et la juste valeur des instruments dérivés de devises liés à la dette. La direction utilise l'indicateur de la dette nette pour surveiller le levier financier de la Société et estime que cet indicateur est utile aux investisseurs, car il donne un aperçu de notre santé financière. On trouvera un rapprochement de la dette nette et sa mesure la plus proche selon les IFRS à la section 4.5 du présent document. • Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres et à la dette (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure de notre levier financier qui est obtenue en divisant la dette nette par la somme des capitaux propres et de la dette. La direction utilise le ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres et à la dette pour surveiller la proportion de la dette par rapport aux capitaux utilisés pour financer nos activités et pour évaluer notre santé financière. La direction estime que cet indicateur est utile aux investisseurs pour les mêmes raisons. • Rendement des capitaux propres (RCP) (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure du taux de rendement de la participation de nos actionnaires qui correspond au bénéfice net pour les douze derniers mois divisé par les capitaux propres moyens des quatre derniers trimestres. La direction fait appel au RCP pour mesurer l'efficacité avec laquelle elle génère des bénéfices nets pour les actionnaires de la Société et dans quelle mesure la Société utilise bien les fonds investis pour faire croître les bénéfices nets et la direction estime que cette mesure est utile aux investisseurs pour les mêmes raisons. • Rendement du capital investi (RCI) (mesure non conforme aux PCGR) – Mesure de l'efficacité avec laquelle la Société répartit les capitaux dont elle a le contrôle dans des placements rentables qui correspondent au bénéfice net excluant les charges financières nettes après impôt pour les douze derniers

	mois, divisé par le capital investi moyen des quatre derniers trimestres, soit la somme des capitaux propres et de la dette nette. La direction examine ce ratio pour déterminer dans quelle mesure elle utilise bien ses fonds pour dégager des rendements et estime que cette mesure est utile aux investisseurs pour la même raison.
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteurs opérationnels

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2019, la Société a réaligné sa structure de gestion, ce qui a principalement donné lieu au transfert de ses activités en Belgique et dans le Sud de l'Europe, qui sont passées du secteur opérationnel Centre et Est de l'Europe au secteur opérationnel Ouest et Sud de l'Europe. Ce réalignement de la structure de gestion comprenait aussi, dans une moindre mesure, les transferts de certaines gammes de services entre les secteurs opérationnels de la Société. La Société a révisé de manière rétrospective l'information sectorielle des périodes comparatives afin de la rendre conforme à la structure de l'information sectorielle entrée en vigueur lors du premier trimestre de 2019. Veuillez vous reporter aux sections 3.4 et 3.6 du présent document ainsi qu'à la note 8 de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur ces secteurs.

La gestion des activités de la Société se fait désormais selon les neuf secteurs opérationnels suivants : Ouest et Sud de l'Europe (principalement la France, le Portugal et la Belgique), Europe du Nord (y compris les pays nordiques européens, les pays baltes et la Pologne); Canada; États-Unis d'Amérique (É.-U.) Secteur privé et gouvernements locaux; É.-U. Gouvernement fédéral américain; Royaume-Uni (R.-U.); Centre et Est de l'Europe (principalement les Pays-Bas et l'Allemagne); Centres mondiaux de prestation de services en Asie-Pacifique (Inde et Philippines) et Australie. Les deux derniers secteurs opérationnels, dont les revenus, les bénéfices et les actifs de chacun représentent moins de 10 % des revenus totaux, du bénéfice total et du total des actifs de la Société, sont regroupés sous le secteur Asie-Pacifique.

Objectifs et contenu du rapport de gestion

Dans le présent document, nous allons :

- Donner une explication narrative des états financiers consolidés résumés intermédiaires du point de vue de la direction;
- Présenter le contexte dans lequel les états financiers consolidés résumés intermédiaires doivent être analysés en étoffant les informations fournies au sujet de la dynamique et des tendances qui se dégagent des activités de la Société;
- Fournir des informations permettant au lecteur d'évaluer la probabilité que le rendement passé puisse être représentatif du rendement futur.

En vue d'atteindre ces objectifs, le rapport de gestion comprend les principales rubriques suivantes :

Section	Contenu	Page
1. Profil de l'entreprise	Description de nos activités, de la façon dont nous générons des revenus, ainsi que des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.	
	1.1. À propos de CGI	8
	1.2. Vision et stratégie	9
	1.3. Environnement concurrentiel	9
2. Points saillants et principales mesures du rendement	Sommaire des principaux points saillants du trimestre considéré, principales mesures du rendement des huit derniers trimestres et rendement de l'action de CGI.	
	2.1. Points saillants du deuxième trimestre de 2019 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent	10
	2.2. Principales informations trimestrielles et mesures du rendement	11
	2.3. Rendement de l'action	12
	2.4. Investissements dans des filiales et <i>Acando AB</i>	13
3. Résultats financiers	Analyse des variations sur douze mois des résultats financiers pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2019 et 2018, description des facteurs influant sur les revenus et le BAII ajusté sur une base consolidée et par secteur et description des facteurs ayant une incidence sur la variation des principales catégories de charges. Cette rubrique comprend aussi une analyse des nouveaux contrats, ventilés par type de contrat, par type de service, par secteur et par secteur cible.	
	3.1. Nouveaux contrats et ratio nouveaux contrats/facturation	14
	3.2. Taux de change	15
	3.3. Répartition des revenus	16
	3.4. Revenus par secteur	17
	3.5. Charges d'exploitation	21
	3.6. BAII ajusté par secteur	22
	3.7. Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	25
	3.8. Bénéfice net et bénéfice par action	26

Section	Contenu	Page
4. Situation de trésorerie	<p>Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Cette rubrique comprend aussi une description des sources de financement à la disposition de la Société, des instruments financiers, et des garanties et instruments de financement hors bilan. Les indicateurs de la structure du capital (ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres et à la dette, RCP et RCI) et de la situation de trésorerie (délai moyen de recouvrement des créances) sont analysés par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.</p> <p>4.1. Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie</p> <p>4.2. Sources de financement</p> <p>4.3. Obligations contractuelles</p> <p>4.4. Instruments financiers et transactions de couverture</p> <p>4.5. Indicateurs des sources de financement et de la situation de trésorerie</p> <p>4.6. Instruments de financement hors bilan et garanties</p> <p>4.7. Capacité de livrer les résultats</p>	<p>28</p> <p>31</p> <p>32</p> <p>32</p> <p>32</p> <p>33</p> <p>33</p>
5. Modifications de normes comptables	Sommaire des modifications de normes comptables.	35
6. Principales estimations comptables	Analyse des principales estimations comptables établies par la direction dans la préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires.	38
7. Intégrité de la présentation des résultats	Analyse des systèmes d'information, des procédures et des mécanismes de contrôle appropriés pour garantir que les renseignements diffusés à l'intérieur et à l'extérieur de la Société sont complets et fiables.	41
8. Environnement du risque	<p>Analyse des risques auxquels sont exposées nos activités commerciales et des conséquences que ces risques pourraient entraîner s'ils se matérialisaient.</p> <p>8.1. Risques et incertitudes</p> <p>8.2. Poursuites judiciaires</p>	<p>43</p> <p>53</p>

1. Profil de l'entreprise

1.1. À PROPOS DE CGI

Fondée en 1976 et établie à Montréal, au Canada, CGI figure parmi les plus importantes entreprises indépendantes de services-conseils en technologie de l'information (TI) et en management au monde. CGI offre un portefeuille complet de services, notamment des services-conseils stratégiques en TI et en management ainsi que des services d'intégration de systèmes et d'impartition. Les solutions de propriété intellectuelle de CGI, combinées à une connaissance approfondie des secteurs d'activité, à une approche unique de proximité client et au réseau mondial de prestation de services le mieux adapté, permettent à CGI de collaborer avec ses clients dans le monde entier afin d'accélérer les résultats, de transformer leurs organisations et de leur offrir un avantage concurrentiel. CGI compte environ 77 000 professionnels à l'échelle mondiale.

Gamme complète de services et de solutions

CGI fournit une gamme complète de services couvrant l'ensemble du cycle d'exécution en technologies : de la stratégie et de l'architecture numérique à la conception, au développement, à l'intégration, à la mise en œuvre et à l'exploitation de solutions. Voici un aperçu de notre portefeuille de services.

- **Services-conseils stratégiques en TI et en management et services d'intégration de systèmes** – CGI aide ses clients à élaborer leur stratégie et leur feuille de route numériques au moyen d'une approche agile et itérative. Celle-ci leur permet d'innover, de relier et d'optimiser les systèmes essentiels existants afin de mener à bien le changement à l'échelle de l'entreprise.
- **Impartition** – Nos clients nous confient la responsabilité complète ou partielle de leurs environnements TI et de leurs fonctions d'affaires afin d'améliorer l'exploitation de leur organisation et de transformer leurs activités. En retour, nous leur offrons des services leur permettant d'innover, d'accroître considérablement leur efficacité et de réaliser des économies de coûts. Les services fournis dans le cadre d'une entente d'impartition complète peuvent comprendre : le développement, l'intégration et la maintenance des applications, la gestion de l'infrastructure technologique ainsi que la gestion des processus d'affaires tels que le recouvrement et la gestion de la paie. Les contrats d'impartition sont généralement de longue durée, soit de cinq à dix ans, voire plus, ce qui permet à nos clients de réinvestir les économies ainsi réalisées dans leur transformation numérique.

Propriété intellectuelle (PI)

Notre portefeuille de PI comprend plus de 175 solutions d'affaires que nous avons développées avec nos clients, qui accélèrent la transformation numérique de leurs activités dans nos secteurs cibles. Nous offrons également des solutions multisectorielles. Ces solutions comprennent des logiciels commerciaux intégrés à notre gamme complète de services ainsi que des outils numériques tels que des méthodologies et des cadres de gestion afin de stimuler le changement pour l'ensemble des processus d'affaires et de TI.

Expertise sectorielle approfondie

CGI dispose de pratiques spécialisées de longue date dans tous ses secteurs cibles et représente pour ses clients un partenaire qui est non seulement un expert en TI, mais également un spécialiste de leur secteur d'activité. Grâce à cette combinaison de connaissances des affaires et d'expertise en technologies numériques, CGI est en mesure d'aider ses clients à s'adapter à l'évolution des attentes des consommateurs et des citoyens et à la dynamique du marché, contribuant ainsi à l'évolution des services et des solutions que nous fournissons dans ces secteurs.

Nos secteurs cibles sont les suivants : gouvernements, services financiers, santé et science de la vie, communications, services publics, pétrole et gaz, secteur manufacturier, commerce de détail et services aux consommateurs, transport, et services postaux et logistique. Bien que cette liste reflète notre approche sectorielle de mise sur le marché, ces secteurs cibles ont été regroupés comme suit aux fins de la présentation de l'information financière : gouvernements, services financiers, santé, communications et services publics, et secteur manufacturier, distribution et commerce de détail.

À mesure que le virage numérique continue de progresser dans l'ensemble des secteurs, CGI collabore avec ses clients afin de les aider à devenir des organisations numériques axées sur les clients.

Innovation appliquée

CGI est un partenaire de confiance possédant plus de 40 ans d'expérience dans la mise en œuvre de solutions et de services novateurs et centrés sur les clients. Nous les aidons à développer, à innover et à protéger les technologies qui leur permettent d'atteindre rapidement leurs objectifs de transformation numérique, tout en réduisant les risques et en obtenant des résultats à long terme. Dans le cadre de la gestion quotidienne de ses projets ainsi que de ses programmes et investissements mondiaux, l'entreprise travaille de concert avec ses clients pour mettre au point des innovations concrètes reproductibles et adaptables et, ensemble, obtenir des résultats mesurables. Chez CGI, l'innovation est mise en œuvre sur plusieurs fronts, tous interconnectés. Elle s'inscrit dans notre travail quotidien sur les projets client – au sein desquels des milliers d'innovations sont mises de l'avant tous les jours. Grâce à des entrevues comparatives que nous réalisons en personne chaque année, les dirigeants des fonctions d'affaires (équipes métiers) et informatiques (TI) nous font part de leurs priorités, guident nos propres investissements en innovation et permettent à nos équipes de proximité de se concentrer sur les priorités locales des clients. Nous transformons également les idées en nouvelles solutions d'affaires grâce à notre programme Innover.Collaborer.Évoluer. (ICE) qui exploite les innovations des équipes de proximité et propose des solutions adaptables et reproductibles à l'échelle mondiale.

Processus qualité

Peu importe l'endroit et le moment où ils font appel à nous, nos clients s'attendent à une prestation de services cohérente et uniforme. Grâce à notre engagement envers l'excellence et à notre solide modèle de gouvernance – les Assises de gestion de CGI –, nous affichons un bilan enviable de projets réalisés dans le respect des échéances et des budgets prévus. Ces Assises instaurent un vocabulaire, des pratiques et des cadres de gestion communs pour gérer l'ensemble des activités de manière cohérente à l'échelle mondiale, tout en mettant l'accent sur l'amélioration continue. Nous investissons également dans la conformité à des normes rigoureuses de qualité et de prestation de services notamment les programmes de certification ISO et Capability Maturity Model Integration (CMMI), ainsi que dans notre Programme d'évaluation de la satisfaction des clients (CSAP), en obtenant des évaluations signées de nos clients, afin d'assurer de façon continue leur satisfaction.

1.2. VISION ET STRATÉGIE

Notre stratégie s'est toujours appuyée sur des tendances fondamentales à long terme. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section 1.2 du rapport de gestion de CGI pour l'exercice clos le 30 septembre 2018, qui est disponible sur le site Web de CGI, à l'adresse www.cgi.com, et qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR (disponible à l'adresse www.sedar.com) ainsi qu'auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur EDGAR (disponible à l'adresse www.sec.gov).

1.3. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Aucune modification importante n'a été apportée à la description de notre environnement concurrentiel depuis la fin de l'exercice 2018. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section 1.3 du rapport de gestion de CGI pour l'exercice clos le 30 septembre 2018, qui est disponible sur le site Web de CGI, à l'adresse www.cgi.com, et qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR (disponible à l'adresse www.sedar.com) ainsi qu'auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur EDGAR (disponible à l'adresse www.sec.gov).

2. Points saillants et principales mesures du rendement

2.1. POINTS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019 PAR RAPPORT AU TRIMESTRE CORRESPONDANT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

- Revenus de 3,1 milliards \$, en hausse de 4,0 % ou 4,7 % en devises constantes;
- BAII ajusté de 454,1 millions \$, en hausse de 7,0 %;
- Marge du BAII ajusté de 14,8 %, en hausse de 40 points centésimaux;
- Bénéfice net de 318,3 millions \$, en hausse de 16,0 %;
- Bénéfice par action après dilution de 1,14 \$, en hausse de 21,3 %;
- Bénéfice net, excluant les éléments spécifiques¹, de 324,5 millions \$, en hausse de 7,0 %;
- Bénéfice par action après dilution, excluant les éléments spécifiques¹, de 1,17 \$, en hausse de 12,5 %;
- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 462,0 millions \$, en hausse de 8,5 %;
- Nouveaux contrats signés pour une valeur de 3,3 milliards \$, ou 106,1 % des revenus;
- Carnet de commandes de 22,9 milliards \$, en hausse de 0,9 milliard \$.

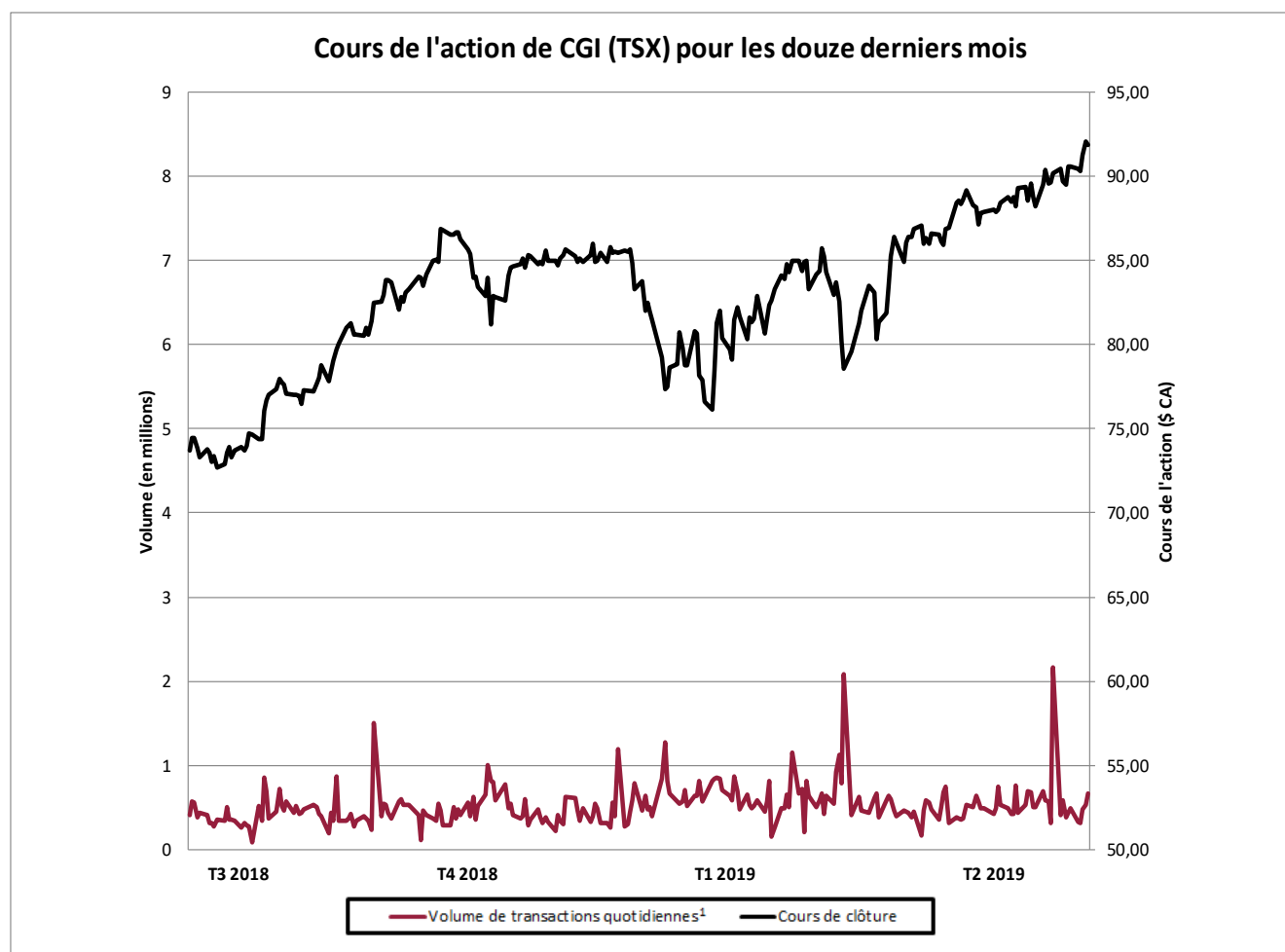
¹ Les éléments spécifiques comprennent les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration et les coûts de restructuration, déduction faite des impôts qui sont décrits respectivement aux sections 3.7.1. et 3.7.2. du présent document.

2.2. PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES ET MESURES DU RENDEMENT

Aux dates indiquées et pour les périodes de trois mois closes à ces dates	31 mars 2019	30 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017
<i>En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire</i>								
Croissance								
Revenus	3 068,3	2 963,9	2 799,0	2 940,7	2 950,3	2 816,9	2 608,1	2 836,8
Croissance des revenus sur douze mois	4,0 %	5,2 %	7,3 %	3,7 %	8,3 %	5,3 %	1,0 %	6,4 %
Croissance des revenus sur douze mois en devises constantes	4,7 %	4,5 %	5,0 %	3,8 %	4,9 %	4,9 %	2,5 %	5,2 %
Carnet de commandes	22 947	23 338	22 577	22 407	22 049	21 110	20 813	20 800
Nouveaux contrats	3 255	3 031	3 534	3 470	3 513	2 976	2 913	2 675
Ratio nouveaux contrats/facturation	106,1 %	102,3 %	126,2 %	118,0 %	119,1 %	105,7 %	111,7 %	94,3 %
Ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois	112,9 %	116,3 %	117,3 %	113,8 %	107,7 %	102,8 %	104,1 %	103,8 %
Rentabilité								
BAll ajusté	454,1	439,2	435,7	435,3	424,4	406,3	395,8	399,1
<i>Marge du BAll ajusté</i>	14,8 %	14,8 %	15,6 %	14,8 %	14,4 %	14,4 %	15,2 %	14,1 %
Bénéfice net	318,3	311,5	293,5	288,3	274,4	285,3	208,5	276,6
<i>Marge du bénéfice net</i>	10,4 %	10,5 %	10,5 %	9,8 %	9,3 %	10,1 %	8,0 %	9,8 %
Bénéfice par action après dilution (en dollars)	1,14	1,11	1,03	1,00	0,94	0,98	0,70	0,92
Bénéfice net excluant les éléments spécifiques	324,5	314,7	309,8	309,7	303,2	288,0	275,7	278,5
<i>Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques</i>	10,6 %	10,6 %	11,1 %	10,5 %	10,3 %	10,2 %	10,6 %	9,8 %
Bénéfice par action après dilution excluant les éléments spécifiques (en dollars)	1,17	1,12	1,09	1,08	1,04	0,99	0,93	0,93
Situation de trésorerie								
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	462,0	391,5	340,4	317,3	425,7	410,1	352,1	290,6
<i>En pourcentage des revenus</i>	15,1 %	13,2 %	12,2 %	10,8 %	14,4 %	14,6 %	13,5 %	10,2 %
Délai moyen de recouvrement des créances (en jours)	49	54	52	50	46	47	47	45
Structure du capital								
Dettes nettes	1 597,3	1 738,7	1 640,8	1 685,2	1 525,9	1 635,0	1 749,4	1 449,8
Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres et à la dette	17,4 %	19,1 %	19,2 %	19,6 %	17,5 %	19,3 %	21,5 %	17,2 %
Rendement des capitaux propres	17,7 %	17,3 %	17,3 %	16,0 %	16,0 %	16,2 %	16,1 %	17,2 %
Rendement du capital investi	14,9 %	14,5 %	14,5 %	13,5 %	13,5 %	13,7 %	13,7 %	14,6 %
Bilan								
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements courants	544,0	406,1	184,1	171,1	287,5	238,9	165,9	302,9
Total de l'actif	12 709,4	12 872,5	11 919,1	12 155,0	12 363,7	11 957,5	11 396,2	11 832,6
Passifs financiers non courants ¹	2 007,3	2 070,9	1 530,1	1 615,7	1 578,9	1 588,3	1 821,9	1 725,3

¹ Les passifs financiers non courants comprennent la tranche non courante de la dette à long terme et les instruments financiers dérivés non courants.

2.3. RENDEMENT DE L'ACTION



2.3.1. Données sur le titre au cours du deuxième trimestre de 2019

Les actions de CGI sont inscrites à la Bourse de Toronto (GIB.A) ainsi qu'à celle de New York (GIB). Elles figurent dans des indices clés comme l'indice S&P/TSX 60.

Bourse de Toronto	(\$ CA)	Bourse de New York	(\$ US)
Ouverture :	82,68	Ouverture :	60,41
Haut :	92,27	Haut :	69,07
Bas :	80,27	Bas :	59,56
Clôture :	91,87	Clôture :	68,76
Moyenne des transactions quotidiennes au Canada ¹ :	810 708	Moyenne des transactions quotidiennes à la Bourse de New York :	179 605

¹ Compte tenu de la moyenne des transactions quotidiennes à la Bourse de Toronto et dans les systèmes de négociation parallèles.

2.3.2. Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 30 janvier 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé, avec l'approbation réglementaire ultérieure de la Bourse de Toronto, le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de CGI permettant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 20 100 499 actions subalternes classe A avec droit de vote (actions classe A), soit 10 % des actions de la Société détenues dans le public à la fermeture des marchés le 23 janvier 2019. Les actions classe A peuvent être rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'actuelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités à compter du 6 février 2019 jusqu'au 5 février 2020 au plus tard, ou plus tôt si la Société a procédé au rachat du nombre maximal d'actions classe A visées par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ou a choisi de mettre fin à l'offre publique de rachat.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019, la Société a racheté aux fins d'annulation 1 636 500 actions classe A en contrepartie d'environ 138,6 millions \$ à un prix moyen pondéré de 84,71 \$ aux termes de la précédente et de l'actuelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours de la période de six mois close le 31 mars 2019, la Société a racheté aux fins d'annulation 6 080 600 actions classe A en contrepartie d'environ 503,4 millions \$ à un prix moyen pondéré de 82,79 \$ aux termes de la précédente et de l'actuelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au 31 mars 2019, la Société pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 19 695 399 actions classe A dans le cadre de l'actuelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

2.3.3. Actions en circulation et options sur actions en cours

Le tableau qui suit présente le sommaire des actions en circulation et options sur actions en cours au 26 avril 2019 :

Actions en circulation et options sur actions en cours	Au 26 avril 2019
Actions subalternes classe A avec droit de vote	245 289 543
Actions classe B à droits de vote multiples	28 945 706
Options sur actions subalternes classe A avec droit de vote	10 934 113

2.4. INVESTISSEMENTS DANS DES FILIALES ET ACANDO AB

Le 11 octobre 2018, la Société a acquis la totalité des actions en circulation de ckc AG (ckc) pour un prix d'achat totalisant 21,0 millions \$ (13,9 millions €). ckc était un fournisseur spécialisé en développement agile de logiciels et en services de gestion, exerçant ses activités principalement dans le secteur de l'automobile et était établi à Brunswick, en Allemagne. Plus de 300 professionnels se sont joints à la Société à la suite de cette acquisition, qui génère des revenus annualisés d'environ 30 millions €.

Le 11 mars 2019, la Société a annoncé une offre publique d'achat entièrement en trésorerie pour acquérir la totalité des actions en circulation d'Acando AB (Acando). Acando est une entreprise de services-conseils ayant des capacités en services-conseils stratégiques, en intégration de systèmes et en innovation numérique centrées sur le client, établie à Stockholm, en Suède, et qui a aussi des bureaux en Finlande, en Norvège, en Allemagne et en Lituanie.

Au 31 mars 2019, la Société avait acquis 22,6 % des actions en circulation d'Acando pour un prix d'achat de 140,3 millions \$ (977,4 millions SEK).

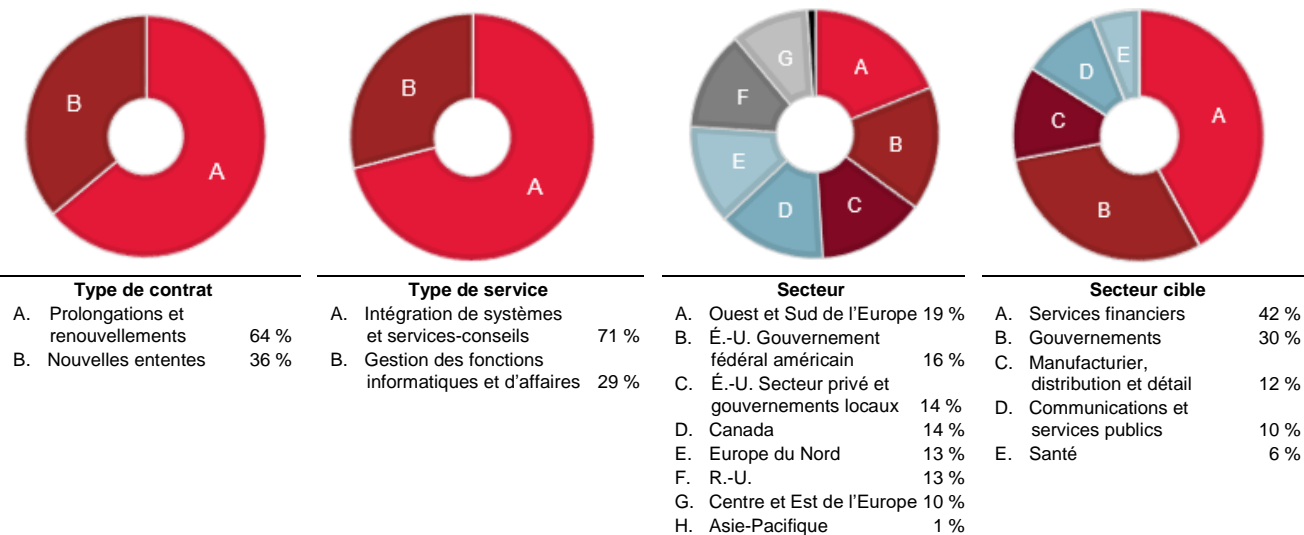
Le 16 avril 2019, la Société a acquis une tranche supplémentaire de 71,1 % des actions en circulation d'Acando pour un prix d'achat de 443,8 millions \$ (3 073,3 millions SEK). Le 26 avril 2019, la Société a déposé une demande officielle pour entamer des procédures d'acquisition forcée pour acquérir les actions restantes d'Acando. À la suite de cette acquisition, plus de 2 100 professionnels se joignent à la Société.

Avec leurs importantes capacités en services-conseils stratégiques, en intégration de systèmes et en innovation numérique centrées sur le client, ces acquisitions consolident le modèle de proximité client et l'expertise de CGI dans les secteurs clés, tels que le secteur manufacturier, le commerce de détail et le secteur public (gouvernements). Veuillez vous reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

3. Résultats financiers

3.1. NOUVEAUX CONTRATS ET RATIO NOUVEAUX CONTRATS/FACTURATION

Les nouveaux contrats pour la période de trois mois close le 31 mars 2019 ont atteint 3,3 milliards \$, représentant un ratio nouveaux contrats/facturation de 106,1 %. La répartition des nouveaux contrats conclus au cours du trimestre considéré s'établit comme suit :



L'information concernant nos nouveaux contrats est un indicateur clé de notre volume d'affaires au fil du temps. Cependant, compte tenu des délais de prise d'effet de nos contrats d'impartition et des périodes de transition précédant leur mise en œuvre, les revenus associés à ces nouveaux contrats peuvent fluctuer d'une période à l'autre. Les valeurs initialement comptabilisées peuvent changer avec le temps en raison de leur caractère variable, y compris l'utilisation découlant de la demande, les modifications de la portée des travaux à exécuter découlant de changements des demandes des clients ainsi que les dispositions de résiliation au gré des clients. Par conséquent, l'information concernant nos nouveaux contrats ne doit pas faire l'objet d'une comparaison avec l'analyse de nos revenus ni se substituer à une telle analyse. La direction est toutefois d'avis qu'il s'agit d'un indicateur clé des revenus futurs éventuels. Pour la période des douze derniers mois close le 31 mars 2019, le ratio nouveaux contrats/facturation s'est établi à 112,9 %.

Le tableau qui suit présente un sommaire des nouveaux contrats et le ratio nouveaux contrats/facturation par secteur :

<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>	Nouveaux contrats pour la période de trois mois close le 31 mars 2019	Nouveaux contrats pour la période des douze derniers mois close le 31 mars 2019	Ratio nouveaux contrats/facturation pour la période des douze derniers mois close le 31 mars 2019
Total – CGI	3 255 301	13 289 918	112,9 %
Ouest et Sud de l'Europe	635 509	2 076 111	102,7 %
Europe du Nord	427 941	2 152 051	115,0 %
Canada	463 610	1 704 330	91,4 %
É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux	464 123	2 147 408	119,3 %
É.-U. Gouvernement fédéral américain	531 302	2 495 081	163,5 %
R.-U.	407 732	1 336 097	90,3 %
Centre et Est de l'Europe	309 881	1 313 555	118,7 %
Asie-Pacifique	15 203	65 285	63,7 %

3.2. TAUX DE CHANGE

La Société exerce ses activités à l'échelle mondiale et est exposée à la variation des taux de change. Par conséquent, selon les IFRS, nous évaluons les actifs, les passifs et les opérations en devises étrangères en fonction des divers taux de change. Nous présentons tous les montants en dollars canadiens.

Taux de change de clôture

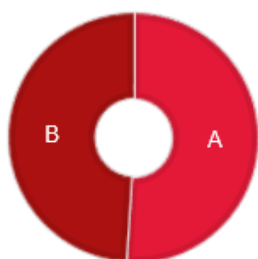
Aux 31 mars	2019	2018	Variation
Dollar américain	1,3362	1,2904	3,5 %
Euro	1,5002	1,5854	(5,4)%
Roupie indienne	0,0193	0,0198	(2,5)%
Livre sterling	1,7413	1,8092	(3,8)%
Couronne suédoise	0,1441	0,1544	(6,7)%
Dollar australien	0,9494	0,9899	(4,1)%

Taux de change moyens

	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars			Pour les périodes de six mois closes les 31 mars		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Dollar américain	1,3291	1,2653	5,0 %	1,3249	1,2685	4,4 %
Euro	1,5094	1,5557	(3,0)%	1,5082	1,5267	(1,2)%
Roupie indienne	0,0189	0,0197	(4,1)%	0,0186	0,0197	(5,6)%
Livre sterling	1,7322	1,7617	(1,7)%	1,7157	1,7247	(0,5)%
Couronne suédoise	0,1449	0,1560	(7,1)%	0,1455	0,1545	(5,8)%
Dollar australien	0,9472	0,9949	(4,8)%	0,9476	0,9861	(3,9)%

3.3. RÉPARTITION DES REVENUS

Les graphiques suivants fournissent des renseignements additionnels sur la répartition de nos revenus pour le trimestre :



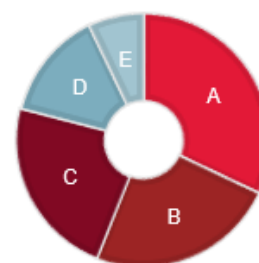
Type de service

A. Intégration de systèmes et services-conseils	51 %
B. Gestion de fonctions informatiques et d'affaires	49 %



Répartition géographique

A. É.-U.	28 %
B. Canada	16 %
C. France	15 %
D. R.-U.	13 %
E. Suède	7 %
F. Finlande	7 %
G. Reste du monde	14 %



Secteur cible

A. Gouvernements	32 %
B. Manufacturier, distribution et détail	24 %
C. Services financiers	23 %
D. Communications et services publics	14 %
E. Santé	7 %

3.3.1. Concentration de la clientèle

Les lignes directrices des IFRS sur les informations sectorielles définissent un seul client comme un groupe d'entités que l'entreprise publiante sait être sous contrôle commun. Ainsi, nos activités auprès du gouvernement fédéral américain et ses diverses agences ont représenté 12,5 % de nos revenus pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, contre 11,6 % pour la période de trois mois close le 31 mars 2018.

Pour les périodes de six mois closes les 31 mars 2019 et 2018, les activités auprès du gouvernement fédéral américain, y compris ses diverses agences, ont représenté respectivement 12,3 % et 11,9 % de nos revenus.

3.4. REVENUS PAR SECTEUR

Les revenus de nos secteurs sont présentés en fonction de l'endroit où sont exécutés les travaux selon notre modèle de prestation de services par emplacement géographique.

Le tableau qui suit présente la variation de nos revenus sur douze mois, dans l'ensemble et selon les secteurs, en isolant l'incidence de la variation des taux de change entre les périodes. Les revenus par secteur pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2018 ont été établis à l'aide des taux de change réels de cette période. L'incidence de la variation des taux de change correspond à la différence entre les résultats réels de la période considérée et les résultats de cette période convertis selon les taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent.

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars			Pour les périodes de six mois closes les 31 mars		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Total des revenus de CGI	3 068 263	2 950 258	4,0 %	6 032 209	5 767 153	4,6 %
Variation, compte non tenu de l'incidence des taux de change	4,7 %			4,6 %		
Incidence des taux de change	(0,7)%			— %		
Variation par rapport à la période précédente	4,0 %			4,6 %		
Ouest et Sud de l'Europe						
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	540 082	528 071	2,3 %	1 048 411	1 012 686	3,5 %
Incidence des taux de change	(16 033)			(12 870)		
Revenus attribuables au secteur Ouest et Sud de l'Europe	524 049	528 071	(0,8)%	1 035 541	1 012 686	2,3 %
Europe du Nord						
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	483 902	474 866	1,9 %	954 828	947 270	0,8 %
Incidence des taux de change	(23 744)			(31 394)		
Revenus attribuables au secteur Europe du Nord	460 158	474 866	(3,1)%	923 434	947 270	(2,5)%
Canada						
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	434 341	421 699	3,0 %	866 540	828 391	4,6 %
Incidence des taux de change	92			437		
Revenus attribuables au secteur Canada	434 433	421 699	3,0 %	866 977	828 391	4,7 %
É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux						
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	454 710	427 982	6,2 %	871 877	831 604	4,8 %
Incidence des taux de change	21 943			38 376		
Revenus attribuables au secteur É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux	476 653	427 982	11,4 %	910 253	831 604	9,5 %
É.-U. Gouvernement fédéral américain						
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	371 379	368 765	0,7 %	740 834	727 838	1,8 %
Incidence des taux de change	18 614			33 320		
Revenus attribuables au secteur É.-U. Gouvernement fédéral américain	389 993	368 765	5,8 %	774 154	727 838	6,4 %
R.-U.						
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	347 235	316 032	9,9 %	653 263	604 392	8,1 %
Incidence des taux de change	(6 144)			(3 944)		
Revenus attribuables au secteur R.-U.	341 091	316 032	7,9 %	649 319	604 392	7,4 %
Centre et Est de l'Europe						
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	300 617	266 597	12,8 %	578 760	509 416	13,6 %
Incidence des taux de change	(9 451)			(7 641)		
Revenus attribuables au secteur Centre et Est de l'Europe	291 166	266 597	9,2 %	571 119	509 416	12,1 %
Asie-Pacifique						
Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change	152 129	146 246	4,0 %	302 364	305 556	(1,0)%
Incidence des taux de change	(1 409)			(952)		
Revenus attribuables au secteur Asie-Pacifique	150 720	146 246	3,1 %	301 412	305 556	(1,4)%

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, les revenus se sont élevés à 3 068,3 millions \$, soit une hausse de 118,0 millions \$, ou 4,0 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2018. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 138,7 millions \$, ou 4,7 %. Les variations des taux de change ont eu une incidence négative sur nos revenus de 20,7 millions \$, ou 0,7 %. La croissance des revenus s'explique principalement par la forte demande pour nos services et nos solutions dans la plupart de nos secteurs, la hausse des revenus tirés des solutions fondées sur la propriété intellectuelle et, dans une moindre mesure, par les acquisitions d'entreprises.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les revenus se sont élevés à 6 032,2 millions \$, soit une hausse de 265,1 millions \$, ou 4,6 %, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 264,4 millions \$, ou 4,6 %. Les variations des taux de change ont eu une incidence positive sur nos revenus de 0,7 million \$. La croissance des revenus est principalement attribuable aux mêmes facteurs que pour le trimestre.

3.4.1. Ouest et Sud de l'Europe

Les revenus du secteur Ouest et Sud de l'Europe se sont établis à 524,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une baisse de 4,0 millions \$, ou 0,8 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 12,0 millions \$, ou 2,3 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance interne dans la plupart des secteurs cibles, surtout dans le secteur manufacturier, distribution et détail, contrebalancée en partie par un jour facturable de moins en France.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les revenus du secteur Ouest et Sud de l'Europe se sont établis à 1 035,5 millions \$, soit une hausse de 22,9 millions \$, ou 2,3 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 35,7 millions \$, ou 3,5 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance interne dans la plupart des secteurs cibles, plus particulièrement dans les secteurs manufacturier, distribution et détail, et gouvernements.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Ouest et Sud de l'Europe ont été les secteurs manufacturier, distribution et détail, et services financiers, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 333 millions \$ et 657 millions \$, respectivement, pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019.

3.4.2. Europe du Nord

Les revenus du secteur Europe du Nord se sont établis à 460,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une baisse de 14,7 millions \$, ou 3,1 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 9,0 millions \$, ou 1,9 %. Cette hausse s'explique surtout par une augmentation de l'intégration de systèmes et services-conseils en Suède et en Finlande, principalement dans les secteurs cibles manufacturier, distribution et détail, et gouvernements. Le tout a été en partie contrebalancé par la baisse du volume des services rendus au Danemark et le règlement d'un contrat avec un client.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les revenus du secteur Europe du Nord se sont établis à 923,4 millions \$, soit une baisse de 23,8 millions \$, ou 2,5 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 7,6 millions \$, ou 0,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux mêmes facteurs que pour le trimestre.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Europe du Nord ont été les secteurs manufacturier, distribution et détail, et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 312 millions \$ et 630 millions \$ pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, respectivement.

3.4.3. Canada

Les revenus du secteur Canada se sont établis à 434,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une hausse de 12,7 millions \$, ou 3,0 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, et essentiellement semblable en devises constantes. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la croissance interne, surtout dans le secteur cible services financiers et, dans une moindre mesure, aux revenus découlant de l'acquisition de Facilité Informatique Canada Inc. à l'exercice précédent. Le tout a été en partie contrebalancé par l'achèvement de projets dans le secteur cible communications et services publics.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les revenus du secteur Canada se sont établis à 867,0 millions \$, soit une hausse de 38,6 millions \$, ou 4,7 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 38,1 millions \$, ou 4,6 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux mêmes facteurs que pour le trimestre.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Canada ont été les secteurs services financiers, et communications et services publics, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 296 millions \$ et 594 millions \$ pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, respectivement.

3.4.4. É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux

Les revenus du secteur É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux se sont établis à 476,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une augmentation de 48,7 millions \$, ou 11,4 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 26,7 millions \$, ou 6,2 %. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des ventes de licences de propriété intellectuelle et de services connexes, surtout dans le secteur cible des services financiers, en partie contrebalancée par l'achèvement de certains projets gouvernementaux d'État et locaux.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les revenus du secteur É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux se sont établis à 910,3 millions \$, soit une augmentation de 78,6 millions \$, ou 9,5 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 40,3 millions \$, ou 4,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux mêmes facteurs que pour le trimestre et, dans une moindre mesure, aux revenus découlant de l'acquisition de Paragon Solutions, Inc. à l'exercice précédent.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux ont été les secteurs services financiers et gouvernements, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 272 millions \$ et 535 millions \$ pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, respectivement.

3.4.5. É.-U. Gouvernement fédéral américain

Les revenus du secteur É.-U. Gouvernement fédéral américain se sont établis à 390,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une augmentation de 21,2 millions \$, ou 5,8 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 2,6 millions \$, ou 0,7 %. Cette hausse s'explique par l'obtention de nouveaux contrats portant principalement sur nos solutions fondées sur la propriété intellectuelle et nos services de cybersécurité, en partie contrebalancés par une diminution du volume des services rendus auprès des agences responsables de la défense et une baisse du volume des services d'impartition de gestion des processus d'affaires rendus auprès du département d'État.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les revenus du secteur É.-U. Gouvernement fédéral américain se sont établis à 774,2 millions \$, soit une augmentation de 46,3 millions \$, ou 6,4 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 13,0 millions \$, ou 1,8 %. Cette hausse est principalement attribuable aux mêmes facteurs que pour le trimestre.

Pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, 81 % et 79 % des revenus du secteur É.-U. Gouvernement fédéral américain provenaient du domaine des activités civiles, respectivement.

3.4.6. R.-U.

Les revenus du secteur R.-U. se sont établis à 341,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une augmentation de 25,1 millions \$, ou 7,9 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 31,2 millions \$, ou 9,9 %. Cette augmentation découle principalement de l'obtention de nouveaux contrats d'impartition dans les secteurs cibles gouvernements et communications et services publics et de la hausse des revenus tirés des licences et des solutions de propriété intellectuelle dans le secteur cible des services financiers. Le tout a été en partie contrebalancé par le non-renouvellement de certains contrats d'impartition en infrastructure.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les revenus du secteur R.-U. se sont établis à 649,3 millions \$, soit une augmentation de 44,9 millions \$, ou 7,4 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 48,9 millions \$, ou 8,1 %. Cette augmentation des revenus est principalement attribuable aux mêmes facteurs que pour le trimestre.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur R.-U. ont été les secteurs gouvernements et communications et services publics, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 267 millions \$ et 514 millions \$ pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, respectivement.

3.4.7. Centre et Est de l'Europe

Les revenus du secteur Centre et Est de l'Europe ont atteint 291,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une hausse de 24,6 millions \$, ou 9,2 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 34,0 millions \$, ou 12,8 %. Cette augmentation s'explique surtout par la croissance interne en Allemagne et aux Pays-Bas, principalement dans les secteurs cibles manufacturier, distribution et détail, et communications et services publics, et dans une moindre mesure, par l'acquisition de ckc.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les revenus du secteur Centre et Est de l'Europe ont atteint 571,1 millions \$, soit une hausse de 61,7 millions \$, ou 12,1 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 69,3 millions \$, ou 13,6 %. Cette augmentation des revenus est attribuable aux mêmes facteurs que pour le trimestre.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Centre et Est de l'Europe ont été les secteurs manufacturier, distribution et détail, et services financiers, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 196 millions \$ et 384 millions \$ pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, respectivement.

3.4.8. Asie-Pacifique

Les revenus du secteur Asie-Pacifique ont atteint 150,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une hausse de 4,5 millions \$, ou 3,1 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont augmenté de 5,9 millions \$, ou 4,0 %. Cette augmentation découle principalement de la demande continue pour nos centres mondiaux de prestation de services, en partie contrebalancée par l'achèvement de projets en Australie.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les revenus du secteur Asie-Pacifique ont atteint 301,4 millions \$, soit une baisse de 4,1 millions \$, ou 1,4 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En devises constantes, les revenus ont diminué de 3,2 millions \$, ou 1,0 %. Cette variation des revenus s'explique en grande partie par l'incidence favorable de la renégociation d'un contrat avec un client au premier trimestre de 2018 et l'achèvement de projets en Australie, en partie contrebalancés par la demande continue pour nos centres mondiaux de prestation de services.

Selon l'emplacement géographique des clients, les deux secteurs cibles les plus importants du secteur Asie-Pacifique ont été les secteurs services financiers et manufacturier, distribution et commerce de détail, lesquels ont généré des revenus combinés d'environ 14 millions \$ et 30 millions \$ pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, respectivement.

3.5. CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars				Pour les périodes de six mois closes les 31 mars			
	2019	% des revenus	2018	% des revenus	2019	% des revenus	2018	% des revenus
Coûts des services et frais de vente et d'administration	2 610 879	85,1 %	2 525 892	85,6 %	5 137 668	85,2 %	4 936 524	85,6 %
Perte (gain) de change	3 263	0,1 %	16	0,0 %	1 248	0,0 %	(53)	(0,0)%

3.5.1. Coûts des services et frais de vente et d'administration

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, les coûts des services et frais de vente et d'administration ont atteint 2 610,9 millions \$, soit une augmentation de 85,0 millions \$, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En pourcentage des revenus, les coûts des services et les frais de vente et d'administration ont diminué, passant de 85,6 % à 85,1 %. En pourcentage des revenus, les coûts des services sont demeurés stables par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, l'incidence de la plus grande proportion des revenus tirés des solutions et des services fondés sur la propriété intellectuelle ayant contrebalancé les ajustements non récurrents défavorables au cours du trimestre, comme il est indiqué à la section 3.6 du présent document. Ces ajustements comprennent l'ajustement relatif aux services admissibles aux régimes de retraite au R.-U., et l'ajustement issu de la réévaluation des coûts pour achever un projet. En pourcentage des revenus, les frais de vente et d'administration se sont améliorés par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout des économies réalisées grâce au programme de restructuration (veuillez vous reporter à la section 3.7.2. du présent document).

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les coûts des services et frais de vente et d'administration ont atteint 5 137,7 millions \$, soit une augmentation de 201,1 millions \$, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. En pourcentage des revenus, les coûts des services et frais de vente et d'administration ont diminué, passant de 85,6 % à 85,2 %. En pourcentage des revenus, les coûts des services ont augmenté par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la répartition différente des activités et de la reprise de provisions au premier trimestre de 2018 suite à l'achèvement réussi d'un important programme client au R.-U., en partie contrebalancées par les économies réalisées grâce au programme de restructuration. En pourcentage des revenus, les frais de vente et d'administration se sont améliorés, en raison surtout de la croissance des revenus, des économies réalisées grâce au programme de restructuration et des avantages des synergies prévues découlant de l'intégration de l'entreprise acquise à l'exercice précédent en Europe du Nord.

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2019, la conversion des résultats d'exploitation de la devise de nos établissements à l'étranger au dollar canadien a eu une incidence positive de 19,7 millions \$, ce qui a contrebalancé en partie l'incidence de change défavorable de 20,7 millions \$ découlant de la conversion des revenus.

3.5.2. Perte (gain) de change

Pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, CGI a enregistré des pertes de change respectives de 3,3 millions \$ et de 1,2 million \$, imputables principalement au calendrier des paiements ainsi qu'à la volatilité et à la variation des taux de change. La Société, en plus de ses couvertures naturelles, utilise des instruments dérivés comme stratégie visant, dans la mesure du possible, à gérer son exposition.

3.6. BAI AJUSTÉ PAR SECTEUR

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars			Pour les périodes de six mois closes les 31 mars		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Ouest et Sud de l'Europe	66 050	77 404	(14,7)%	137 066	146 297	(6,3)%
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	12,6 %	14,7 %		13,2 %	14,4 %	
Europe du Nord	51 312	48 095	6,7 %	100 747	92 705	8,7 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	11,2 %	10,1 %		10,9 %	9,8 %	
Canada	85 585	91 891	(6,9)%	172 807	179 265	(3,6)%
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	19,7 %	21,8 %		19,9 %	21,6 %	
É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux	97 505	61 689	58,1 %	165 008	122 339	34,9 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	20,5 %	14,4 %		18,5 %	14,7 %	
É.-U. Gouvernement fédéral américain	49 328	46 821	(5,4)%	102 068	95 179	7,2 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	12,6 %	12,7 %		13,2 %	13,1 %	
R.-U.	46 626	50 408	(7,5)%	95 226	97 490	(2,3)%
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	13,7 %	16,0 %		14,7 %	16,1 %	
Centre et Est de l'Europe	19 768	20 952	(5,7)%	44 283	39 315	12,6 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	6,8 %	7,9 %		7,8 %	7,7 %	
Asie-Pacifique	37 947	27 090	40,1 %	76 088	58 092	31,0 %
<i>En pourcentage des revenus sectoriels</i>	25,2 %	18,5 %		25,2 %	19,0 %	
BAII ajusté	454 121	424 350	7,0 %	893 293	830 682	7,5 %
Marge du BAII ajusté	14,8 %	14,4 %		14,8 %	14,4 %	

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, la marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 14,4 % à 14,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'incidence de la croissance interne dans l'ensemble de nos secteurs, principalement attribuable à la meilleure répartition des revenus découlant de la hausse des revenus tirés des licences et des solutions de propriété intellectuelle, et par les économies réalisées grâce au programme de restructuration. Ces facteurs ont contrebalancé l'incidence des ajustements non récurrents défavorables au cours du trimestre, surtout au R.-U.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, la marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 14,4 % à 14,8 % par rapport la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'incidence de la croissance interne dans l'ensemble de nos secteurs, principalement attribuable à la meilleure répartition des revenus découlant de la hausse des revenus tirés des licences et des solutions de propriété intellectuelle, et par les économies réalisées grâce au programme de restructuration. Ces facteurs ont contrebalancé l'incidence des ajustements non récurrents défavorables au cours du trimestre, surtout au R.-U., et l'incidence de la reprise de provisions au premier trimestre de 2018 suite à l'achèvement réussi d'un important programme client au R.-U.

3.6.1. Ouest et Sud de l'Europe

Le BAII ajusté du secteur Ouest et Sud de l'Europe s'est élevé à 66,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une baisse de 11,4 millions \$ par rapport à celui du deuxième trimestre de 2018. La marge du BAII ajusté a diminué, passant de 14,7 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 12,6 %, ce qui s'explique principalement par un jour facturable de moins en France comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, par la dépréciation d'une solution d'affaires ainsi que par la performance de nos activités au Brésil.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, le BAII ajusté du secteur Ouest et Sud de l'Europe s'est élevé à 137,1 millions \$, soit une baisse de 9,2 millions \$ par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté a diminué, passant de 14,4 % à 13,2 %, en raison surtout de la dépréciation d'une solution d'affaires ainsi que de l'incidence de la performance de nos activités au Brésil.

3.6.2. Europe du Nord

Le BAII ajusté du secteur Europe du Nord s'est élevé à 51,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une hausse de 3,2 millions \$ par rapport à celui du deuxième trimestre de 2018. La marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 10,1 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 11,2 %. Cette hausse s'explique principalement par les avantages des synergies prévues découlant de l'intégration de l'entreprise acquise à l'exercice précédent, contrebalancés en partie par les incidences décrites à la section revenus.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, le BAII ajusté du secteur Europe du Nord s'est élevé à 100,7 millions \$, soit une augmentation de 8,0 millions \$ par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 9,8 % à 10,9 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux mêmes facteurs que pour le trimestre.

3.6.3. Canada

Le BAII ajusté du secteur Canada s'est établi à 85,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une baisse de 6,3 millions \$ comparativement à celui du deuxième trimestre de 2018. La marge du BAII ajusté a diminué, passant de 21,8 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 19,7 %. Cette variation s'explique surtout par la hausse des coûts liés à nos services d'infrastructure visant à optimiser davantage notre structure de coûts fixes, et par le ralentissement des projets du secteur cible communications et services publics, qui ont eu des répercussions temporaires sur notre taux d'utilisation au cours du trimestre. Le tout a été en partie contrebalancé par la croissance interne dans le secteur cible services financiers.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, le BAII ajusté du secteur Canada s'est établi à 172,8 millions \$, soit une baisse de 6,5 millions \$ comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté a diminué, passant de 21,6 % à 19,9 %, en raison surtout des mêmes facteurs que pour le trimestre.

3.6.4. É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux

Le BAII ajusté du secteur É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux s'est élevé à 97,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une hausse de 35,8 millions \$ comparativement à celui du deuxième trimestre de 2018. La marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 14,4 %, au deuxième trimestre de 2018, à 20,5 %. Cette augmentation provient principalement d'une meilleure combinaison de revenus découlant d'une hausse des revenus tirés des solutions fondées sur la propriété intellectuelle et des économies réalisées grâce au programme de restructuration.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, le BAII ajusté du secteur É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux s'est élevé à 165,0 millions \$, soit une hausse de 42,7 millions \$ comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 14,7 % à 18,1 %. Cette augmentation de la marge du BAII ajusté découle principalement des mêmes facteurs que pour le trimestre.

3.6.5. É.-U. Gouvernement fédéral américain

Le BAII ajusté du secteur É.-U. Gouvernement fédéral américain s'est élevé à 49,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une hausse de 2,5 millions \$ comparativement à celui du deuxième trimestre de 2018. La marge du BAII ajusté est demeurée relativement stable à 12,6 %.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, le BAII ajusté du secteur É.-U. Gouvernement fédéral américain s'est élevé à 102,1 millions \$, soit une hausse de 6,9 millions \$ comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 13,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent à 13,2 %, en raison principalement de la meilleure répartition des revenus décrite à la section des revenus.

3.6.6. R.-U.

Le BAII ajusté du secteur R.-U. s'est élevé à 46,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une baisse de 3,8 millions \$ comparativement à celui du deuxième trimestre de 2018. La marge du BAII ajusté a diminué, passant de 16,0 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 13,7 %. Cette diminution est surtout attribuable à l'ajustement découlant d'un jugement du tribunal qui clarifie la mise en application du jugement de 1990 concernant l'égalisation des services donnant droit à une pension (pension minimale garantie) dans l'ensemble des entreprises du R.-U. Cette diminution est aussi attribuable à l'ajustement issu de la réévaluation des coûts pour achever un projet et aux avantages non récurrents découlant de la renégociation d'un contrat de location de bureaux à l'exercice précédent. Le tout a été contrebalancé en partie par une meilleure répartition des revenus, incluant la hausse des revenus tirés des licences et des solutions de propriété intellectuelle.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, le BAII ajusté du secteur R.-U. s'est élevé à 95,2 millions \$, soit une baisse de 2,3 millions \$ comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté a diminué, passant de 16,1 % à 14,7 %. Cette variation de la marge du BAII ajusté découle surtout des mêmes facteurs que pour le trimestre, ainsi que de la reprise de provisions suite à l'achèvement réussi d'importants programmes clients au premier trimestre de 2018.

3.6.7. Centre et Est de l'Europe

Le BAII ajusté du secteur Centre et Est de l'Europe s'est établi à 19,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une diminution de 1,2 million \$ par rapport à celui du deuxième trimestre de 2018. La marge du BAII ajusté a diminué, passant de 7,9 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 6,8 %. Cette variation de la marge du BAII ajusté est attribuable surtout à l'ajustement issu de la réévaluation des coûts pour achever un projet et aux indemnités de départ versées aux Pays-Bas. Le tout a été en partie contrebalancé par la croissance interne en Allemagne et aux Pays-Bas et par les économies réalisées grâce au programme de restructuration.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, le BAII ajusté du secteur Centre et Est de l'Europe s'est établi à 44,3 millions \$, soit une augmentation de 5,0 millions \$ par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 7,7 %, au cours de l'exercice précédent, à 7,8 %. Cette hausse de la marge du BAII ajusté est attribuable surtout aux mêmes facteurs que pour le trimestre.

3.6.8. Asie-Pacifique

Le BAII ajusté du secteur Asie-Pacifique s'est établi à 37,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2019, soit une augmentation de 10,9 millions \$ par rapport à celui du deuxième trimestre de 2018, alors que la marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 18,5 %, au deuxième trimestre de 2018, à 25,2 %. Cette hausse de la marge du BAII ajusté découle principalement des variations favorables des taux de change et de l'amélioration de la rentabilité.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, le BAII ajusté du secteur Asie-Pacifique s'est établi à 76,1 millions \$, soit une augmentation de 18,0 millions \$ par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. La marge du BAII ajusté a augmenté, passant de 19,0 %, au cours de l'exercice précédent, à 25,2 %. Cette hausse découle principalement des variations favorables des taux de change, de l'incidence de la renégociation d'un contrat avec un client en Australie au premier trimestre de 2018 et de la productivité accrue.

3.7. BÉNÉFICE AVANT IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement de notre BALL ajusté et du bénéfice avant impôt sur les bénéfices, qui est présenté conformément aux IFRS.

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars				Pour les périodes de six mois closes les 31 mars			
	2019	% des revenus	2018	% des revenus	2019	% des revenus	2018	% des revenus
BALL ajusté	454 121	14,8 %	424 350	14,4 %	893 293	14,8 %	830 682	14,4 %
<i>Moins les éléments suivants :</i>								
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	8 554	0,3 %	11 115	0,4 %	12 992	0,2 %	26 861	0,5 %
Coûts de restructuration	—	—	27 535	0,9 %	—	—	60 308	1,0 %
Charges financières nettes	18 781	0,6 %	17 313	0,6 %	33 391	0,6 %	34 447	0,6 %
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	426 786	13,9 %	368 387	12,5 %	846 910	14,0 %	709 066	12,3 %

3.7.1. Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration

Pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, la Société a engagé des montants de 8,6 millions \$ et 13,0 millions \$, respectivement, au titre des frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration principalement liés à l'intégration des activités de ckc au modèle opérationnel de CGI. Ces coûts sont notamment liés à la cessation d'emploi ainsi qu'à des contrats de location visant des locaux libérés.

3.7.2. Coûts de restructuration

Au quatrième trimestre de 2018, la Société a mené à terme le programme de restructuration annoncé précédemment (le « programme de restructuration ») pour un coût total de 189,0 millions \$, dont le coût résiduel de 100,4 millions \$ a été passé en charges au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018. Ce montant comprend des coûts de restructuration liés à la cessation d'emploi, des coûts liés à des contrats de location visant des locaux libérés et d'autres coûts de restructuration.

3.7.3. Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent essentiellement les intérêts relatifs à notre dette à long terme. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, les charges financières nettes ont augmenté, en raison surtout de la charge d'intérêts liée au règlement d'un contrat avec un client dans le secteur Europe du Nord. Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les charges financières nettes ont diminué, en raison surtout des revenus d'intérêts additionnels provenant de nos actifs financiers et de la diminution des frais d'intérêts sur nos billets de premier rang non garantis, en partie contrebalancés par la charge d'intérêts liée au règlement d'un contrat avec un client dans le secteur Europe du Nord.

3.8. BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente les renseignements sous-jacents au calcul du bénéfice par action :

<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action</i>	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars			Pour les périodes de six mois closes les 31 mars		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	426 786	368 387	15,9 %	846 910	709 066	19,4 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	108 505	94 015	15,4 %	217 155	149 429	45,3 %
<i>Taux d'imposition effectif</i>	25,4 %	25,5 %		25,6 %	21,1 %	
Bénéfice net	318 281	274 372	16,0 %	629 755	559 637	12,5 %
<i>Marge du bénéfice net</i>	10,4 %	9,3 %		10,4 %	9,7 %	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation						
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B à droits de vote multiples (de base)	273 390 984	286 459 356	(4,6)%	275 200 796	286 631 179	(4,0)%
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B à droits de vote multiples (après dilution)	278 079 000	290 997 493	(4,4)%	279 965 320	291 346 076	(3,9)%
Bénéfice par action (en dollars)						
De base	1,16	0,96	20,8 %	2,29	1,95	17,4 %
Après dilution	1,14	0,94	21,3 %	2,25	1,92	17,2 %

3.8.1. Charge d'impôt sur les bénéfices

Pour le deuxième trimestre de 2019, la charge d'impôt sur les bénéfices s'est établie à 108,5 millions \$, comparativement à 94,0 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, alors que notre taux d'imposition effectif est demeuré relativement stable. L'augmentation de la charge d'impôt sur les bénéfices s'explique surtout par la hausse du bénéfice avant impôt sur les bénéfices.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, la charge d'impôt sur les bénéfices s'est établie à 217,2 millions \$, comparativement à 149,4 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, alors que notre taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 21,1 % à 25,6 %. Le taux d'imposition effectif de l'exercice précédent rendait compte de l'incidence favorable d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices d'un montant net de 34,1 millions \$ attribuable à la réforme fiscale aux États-Unis, à une surtaxe temporaire des sociétés en France et à une réduction du taux d'imposition en Belgique. Sans tenir compte de ces ajustements fiscaux et de l'incidence fiscale découlant des frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration et des coûts de restructuration, le taux d'imposition effectif aurait été de 25,7 % pour les périodes de six mois closes les 31 mars 2018 et 2019.

Le tableau de la section 3.8.3 présente la comparaison du taux d'imposition par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, sans tenir compte des éléments spécifiques.

Selon les taux en vigueur à la fin de l'exercice 2019 et la répartition actuelle de nos activités parmi nos secteurs, nous prévoyons que notre taux d'imposition effectif, avant tout ajustement important, se situera entre 24,5 % et 26,5 % pour les périodes ultérieures.

3.8.2. Nombre moyen pondéré d'actions

Pour le deuxième trimestre de 2019, le nombre moyen pondéré de base et après dilution d'actions de CGI en circulation a diminué par rapport à celui du deuxième trimestre de 2018 en raison de l'incidence du rachat aux fins d'annulation d'actions classe A, en partie contrebalancée par l'incidence de l'attribution et de l'exercice d'options sur actions.

3.8.3. Bénéfice net et bénéfice par action excluant les éléments spécifiques

Le tableau ci-après présente la comparaison par rapport à l'exercice précédent excluant les éléments spécifiques, notamment les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration, les coûts de restructuration, et les ajustements fiscaux :

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars			Pour les périodes de six mois closes les 31 mars		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	426 786	368 387	15,9 %	846 910	709 066	19,4 %
<i>Rajouter :</i>						
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	8 554	11 115	(23,0)%	12 992	26 861	(51,6) %
Coûts de restructuration	—	27 535	(100,0)%	—	60 308	(100,0) %
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices excluant les éléments spécifiques	435 340	407 037	7,0 %	859 902	796 235	8,0 %
<i>Marge</i>	<i>14,2 %</i>	<i>13,8 %</i>		<i>14,3 %</i>	<i>13,8 %</i>	
Charge d'impôt sur les bénéfices	108 505	94 015	15,4 %	217 155	149 429	45,3 %
<i>Rajouter :</i>						
Impôt déductible sur les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	2 352	2 387	(1,5)%	3 561	5 674	(37,2)%
Impôt déductible sur les coûts de restructuration	—	7 392	(100,0)%	—	15 824	(100,0)%
Ajustement fiscal, montant net	—	—	— %	—	34 100	(100,0)%
Charge d'impôt sur les bénéfices excluant les éléments spécifiques	110 857	103 794	6,8 %	220 716	205 027	7,7 %
<i>Taux d'imposition effectif excluant les éléments spécifiques</i>	<i>25,5 %</i>	<i>25,5 %</i>		<i>25,7 %</i>	<i>25,7 %</i>	
Bénéfice net excluant les éléments spécifiques	324 483	303 243	7,0 %	639 186	591 208	8,1 %
<i>Marge du bénéfice net excluant les éléments spécifiques</i>	<i>10,6 %</i>	<i>10,3 %</i>		<i>10,6 %</i>	<i>10,3 %</i>	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation						
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B à droits de vote multiples (de base)	273 390 984	286 459 356	(4,6)%	275 200 796	286 631 179	(4,0)%
Actions subalternes classe A avec droit de vote et actions classe B à droits de vote multiples (après dilution)	278 079 000	290 997 493	(4,4)%	279 965 320	291 346 076	(3,9)%
Bénéfice par action excluant les éléments spécifiques (en dollars)						
De base	1,19	1,06	12,3 %	2,32	2,06	12,6 %
Après dilution	1,17	1,04	12,5 %	2,28	2,03	12,3 %

4. Situation de trésorerie

4.1. TABLEAUX CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE

CGI finance sa croissance en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, l'utilisation de sa facilité de crédit, l'émission de titres de créance à long terme et l'émission d'actions. L'une de nos priorités financières est de maintenir un niveau optimal de liquidités en gérant efficacement nos actifs, nos passifs et nos flux de trésorerie.

Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 544,0 millions \$. Le tableau qui suit présente un sommaire de la provenance et de l'affectation des flux de trésorerie pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2019 et 2018.

En milliers de dollars canadiens	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars			Pour les périodes de six mois closes les 31 mars		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	462 005	425 652	36 353	853 534	835 742	17 792
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(145 549)	(98 198)	(47 351)	(252 612)	(373 096)	120 484
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(154 460)	(292 054)	137 594	(240 993)	(355 807)	114 814
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(24 170)	13 204	(37 374)	(62)	14 835	(14 897)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	137 826	48 604	89 222	359 867	121 674	238 193

4.1.1. Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 462,0 millions \$, ou 15,1 % des revenus, comparativement à 425,7 millions \$, ou 14,4 %, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 853,5 millions \$, ou 14,1 % des revenus, comparativement à 835,7 millions \$, ou 14,5 %, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la provenance et de l'affectation des flux de trésorerie des activités d'exploitation :

En milliers de dollars canadiens	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars			Pour les périodes de six mois closes les 31 mars		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Bénéfice net	318 281	274 372	43 909	629 755	559 637	70 118
Amortissement	97 966	97 104	862	193 666	190 394	3 272
Autres ajustements ¹	(7 298)	(4 258)	(3 040)	22 337	(39 772)	62 109
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	408 949	367 218	41 731	845 758	710 259	135 499
<i>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :</i>						
Créances clients, travaux en cours et revenus différés	107 584	113 248	(5 664)	7 204	21 273	(14 069)
Fournisseurs et autres créateurs, rémunération à payer, provisions et passifs non courants	(6 483)	(7 176)	693	10 558	83 067	(72 509)
Autres ²	(48 045)	(47 638)	(407)	(9 986)	21 143	(31 129)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	53 056	58 434	(5 378)	7 776	125 483	(117 707)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	462 005	425 652	36 353	853 534	835 742	17 792

¹ Les autres ajustements comprennent la charge d'impôt différé, (le gain) la perte de change et la charge au titre des paiements fondés sur des actions.

² Comprennent les charges payées d'avance et autres actifs, les actifs financiers non courants, les obligations au titre des prestations de retraite, les instruments financiers dérivés et l'impôt sur les bénéfices.

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, les flux de trésorerie nets de 53,1 millions \$ provenant des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont principalement attribuables à la baisse du délai moyen de recouvrement des créances, qui est passé de 54 jours au premier trimestre de 2019 à 49 jours au deuxième trimestre de 2019, et au moment où a eu lieu le recouvrement de crédits d'impôt. Le tout a été en partie contrebalancé par les paiements anticipés de frais annuels liés aux logiciels et par le moment où les paiements de l'impôt sur les bénéfices ont été effectués.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 7,8 millions \$ est principalement attribuable à la baisse du délai moyen de recouvrement des créances, qui est passé de 52 jours au quatrième trimestre de 2018 à 49 jours au deuxième trimestre de 2019, et au recouvrement de crédits d'impôt, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement du fonds de roulement découlant de la croissance de la Société.

Le moment des rentrées et des sorties du fonds de roulement aura toujours une incidence sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

4.1.2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 145,5 millions \$ et à 252,6 millions \$, comparativement à 98,2 millions \$ et à 373,1 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'affectation des flux de trésorerie des activités d'investissement.

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars			Pour les périodes de six mois closes les 31 mars		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Acquisitions d'entreprises	(741)	(5 405)	4 664	(24 249)	(204 402)	180 153
Investissement dans Acando AB	(61 729)	—	(61 729)	(61 729)	—	(61 729)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(43 352)	(37 120)	(6 232)	(76 522)	(67 142)	(9 380)
Ajouts de coûts liés à des contrats	(14 279)	(24 404)	10 125	(34 069)	(41 844)	7 775
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(24 993)	(29 766)	4 773	(52 990)	(53 170)	180
Achat de placements non courants, montant net	(455)	(1 503)	1 048	(3 053)	(6 538)	3 485
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(145 549)	(98 198)	(47 351)	(252 612)	(373 096)	120 484

L'augmentation de 47,4 millions \$ des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour la période de trois mois close le 31 mars 2019 est principalement attribuable à la hausse du montant consacré à l'investissement dans Acando ainsi qu'à l'augmentation des investissements dans des améliorations locatives, facteurs en partie contrebalancés par la réduction des flux de trésorerie affectés aux coûts liés à des contrats.

La diminution de 120,5 millions \$ des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour la période de six mois close le 31 mars 2019 est principalement attribuable aux acquisitions d'entreprises réalisées à l'exercice précédent, en partie contrebalancées par l'investissement dans Acando.

4.1.3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont élevés à 154,5 millions \$ et à 241,0 millions \$, comparativement à 292,1 millions \$ et à 355,8 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la provenance et de l'affectation des flux de trésorerie des activités de financement.

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars			Pour les périodes de six mois closes les 31 mars		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable non garantie	—	(70 564)	70 564	(194 795)	(112 360)	(82 435)
Variation nette de la dette à long terme	(10 546)	(19 197)	8 651	463 335	(19 161)	482 496
	(10 546)	(89 761)	79 215	268 540	(131 521)	400 061
Remboursement de la dette prise en charge dans le cadre des acquisitions d'entreprises	—	—	—	—	(21 946)	21 946
Achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie	—	—	—	(30 740)	(24 789)	(5 951)
Règlements d'instruments financiers dérivés	—	—	—	(1 934)	—	(1 934)
Revente d'actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie	—	—	—	—	528	(528)
Rachat et annulation d'actions subalternes classe A avec droit de vote	(159 254)	(231 443)	72 189	(507 580)	(231 443)	(276 137)
Émission d'actions subalternes classe A avec droit de vote	15 340	29 150	(13 810)	30 721	53 364	(22 643)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(154 460)	(292 054)	137 594	(240 993)	(355 807)	114 814

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, un montant de 10,5 millions \$ a servi à réduire notre dette en cours, comparativement à un montant de 89,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2018, principalement en raison du remboursement de 70,6 millions \$ aux termes de notre facilité de crédit renouvelable non garantie. Au cours de la période de six mois close le 31 mars 2019, la Société a conclu une facilité d'emprunt à terme non garantie de cinq ans d'un montant de 670,0 millions \$ (500,0 millions \$ US), visée par un swap en euros, dont une partie a servi à rembourser 194,8 millions \$ aux termes de l'encours de la facilité de crédit renouvelable non garantie et à effectuer le remboursement prévu d'une tranche de billets de premier rang non garantis en devise américaine totalisant 187,6 millions \$ (140,0 millions \$ US). Pour la période de six mois close le 31 mars 2018, un montant de 131,5 millions \$ a servi à réduire l'encours de notre dette découlant principalement du remboursement de 112,4 millions \$ aux termes de notre facilité de crédit renouvelable non garantie, alors qu'un montant de 21,9 millions \$ a servi à rembourser la dette prise en charge dans le cadre des acquisitions d'entreprises à l'exercice précédent.

Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, un montant de 30,7 millions \$ a été affecté à l'achat d'actions classe A en vertu des régimes d'unités d'actions liées au rendement (régimes d'UAR) de la Société, comparativement à 24,8 millions \$ pour la période de six mois close le 31 mars 2018. De plus amples renseignements à l'égard des régimes d'UAR figurent à la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, un montant de 159,3 millions \$ a été affecté au rachat aux fins d'annulation de 1 886 500 actions classe A et, pour la période de six mois close le 31 mars 2019, un montant de 507,6 millions \$ a été affecté au rachat aux fins d'annulation de 6 130 600 actions classe A. Pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2018, un montant de 231,4 millions \$ a été affecté au rachat aux fins d'annulation de 3 230 450 actions classe A dans le cadre de la limite globale annuelle de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités alors en vigueur.

Finalement, pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, nous avons reçu un produit de 15,3 millions \$ à la suite de l'exercice d'options sur actions, comparativement à un montant de 29,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2018. Pour la période de six mois close le 31 mars 2019, nous avons reçu un produit de 30,7 millions \$ à la suite de l'exercice d'options sur actions, comparativement à un montant de 53,4 millions \$ pour la période de six mois close le 31 mars 2018.

4.1.4. Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019, la variation des taux de change a eu une incidence défavorable de 24,2 millions \$ et de 0,1 million \$, respectivement, sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces montants n'ont pas eu d'incidence sur le bénéfice net, car ils ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

4.2. SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 mars 2019	Montant en cours
<i>En milliers de dollars canadiens</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	543 958
Placements non courants	34 170
Facilité de crédit renouvelable non garantie de 1,5 milliard \$ ¹	1 490 188
Total	2 068 316

¹ Au 31 mars 2019, des lettres de crédit d'un montant total de 9,8 millions \$ avaient été prélevées sur la facilité de crédit renouvelable non garantie de 1,5 milliard \$.

Notre situation de trésorerie et nos lignes de crédit bancaire suffisent au financement de notre stratégie de croissance. Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements non courants s'établissaient à 578,1 millions \$.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme, lesquels ont tous une échéance d'au plus 90 jours. Les placements non courants comprennent les obligations gouvernementales et de sociétés assorties d'échéances variant de un an à cinq ans ayant une note de crédit A ou plus.

Au 31 mars 2019, le montant total des sources de financement à la disposition de la Société s'élevait à 2 068,3 millions \$. Les ententes de crédit à long terme sont assorties de clauses restrictives qui exigent le maintien de certains ratios financiers. Au 31 mars 2019, CGI respectait ces clauses restrictives.

Le total de la dette a diminué de 48,3 millions \$, pour s'établir à 2 138,0 millions \$ au 31 mars 2019, comparativement à 2 186,3 millions \$ au 31 décembre 2018. L'écart s'explique par l'incidence de change favorable.

Au 31 mars 2019, CGI affichait un fonds de roulement² positif de 515,1 millions \$. La Société disposait également de 1 490,2 millions \$ de capacité d'emprunt aux termes de sa facilité de crédit renouvelable non garantie et elle dégage suffisamment de flux de trésorerie, ce qui lui permettra de continuer de financer ses activités tout en maintenant une bonne situation de trésorerie.

Les répercussions fiscales et les impacts sur le rapatriement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par les filiales à l'étranger au 31 mars 2019 n'auront pas d'incidence importante sur les liquidités de la Société.

² Le fonds de roulement correspond au total des actifs courants moins le total des passifs courants.

4.3. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Nous assumons des obligations contractuelles assorties de dates d'échéance variées. Ces obligations sont principalement liées à la location de locaux, au matériel informatique utilisé pour exécuter les contrats d'impartition et aux ententes de service à long terme. Ces obligations n'ont subi aucune variation importante depuis la fin de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

4.4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET TRANSACTIONS DE COUVERTURE

Nous avons recours à divers instruments financiers pour gérer le risque lié à la fluctuation des taux de change et des taux d'intérêt. Veuillez vous reporter à la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers et les transactions de couverture.

4.5. INDICATEURS DES SOURCES DE FINANCEMENT ET DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Aux 31 mars	2019	2018
<i>En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages</i>		
Rapprochement de la dette nette et de la dette à long terme, incluant la tranche courante :	1 597 292	1 525 949
Dette nette		
Rajouter :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	543 958	287 546
Placements non courants	34 170	29 951
Juste valeur des instruments dérivés de devises liés à la dette	(37 445)	(61 846)
Dette à long terme, incluant la tranche courante	2 137 975	1 781 600
Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres et à la dette	17,4 %	17,5 %
Rendement des capitaux propres	17,7 %	16,0 %
Rendement du capital investi	14,9 %	13,5 %
Délai moyen de recouvrement des créances (<i>en jours</i>)	49	46

Nous utilisons le ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres et à la dette comme indicateur de notre levier financier afin de poursuivre notre stratégie de croissance interne et par acquisition (veuillez vous reporter à la section 1.2 du rapport de gestion de l'exercice clos le 30 septembre 2018 pour de plus amples renseignements sur notre stratégie de croissance interne et par acquisition). Le ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres et à la dette a diminué, passant de 17,5 % au deuxième trimestre de 2018 à 17,4 % au deuxième trimestre de 2019. La variation du ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres et à la dette est imputable en grande partie à l'augmentation de nos capitaux propres par suite d'une forte rentabilité au cours de l'exercice précédent.

Le RCP est une mesure du rendement que nous produisons pour nos actionnaires. Le RCP a augmenté, passant de 16,0 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 17,7 % pour le deuxième trimestre de 2019. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du bénéfice net au cours des quatre derniers trimestres.

Le RCI est une mesure de l'efficacité de la Société à répartir les capitaux dont elle a le contrôle dans des placements rentables. Le RCI a augmenté, passant de 13,5 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 14,9 % pour le deuxième trimestre de 2019. Cette amélioration s'explique en grande partie par la hausse du bénéfice net excluant les charges financières nettes après impôt au cours des quatre derniers trimestres.

Le délai moyen de recouvrement des créances est passé de 46 jours pour le deuxième trimestre de 2018 à 49 jours pour le deuxième trimestre de 2019. Cette augmentation s'explique surtout par le moment où ont eu lieu les acceptations des jalons de projets. On calcule le délai moyen de recouvrement des créances en soustrayant les revenus différés de la somme des créances clients et des travaux en cours; ainsi, les avances reçues de clients de services d'impartition en contrepartie de travaux à exécuter et les paiements effectués selon les jalons de projets atteints peuvent avoir une incidence sur cet indicateur. La Société maintient un délai moyen de recouvrement des créances cible de 45 jours.

4.6. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT HORS BILAN ET GARANTIES

CGI utilise des instruments de financement hors bilan dans le cours normal de ses activités pour diverses transactions comme les contrats de location simple visant les espaces de bureaux, le matériel informatique et les véhicules. De temps à autre, nous concluons des ententes en vertu desquelles nous fournissons à des tiers des garanties de performance opérationnelle ou financière dans le cadre de la vente d'actifs, de cessions d'entreprises et de garanties sur les contrats gouvernementaux et commerciaux.

Dans le cadre de la vente d'actifs et de cessions d'entreprises, la Société pourrait devoir dédommager des tiers par suite, entre autres, de violations de nos obligations contractuelles, de déclarations ou de garanties, d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou de poursuites intentées contre des tiers. Bien que certaines ententes précisent une limite de responsabilité globale d'environ 10,2 millions \$, d'autres ne stipulent aucun plafond ni durée limitée. Il n'est pas possible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qui pourrait devoir être versé en vertu de telles garanties. Le versement de ces montants dépend de la réalisation éventuelle d'événements dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à ce moment-ci. La Société estime que l'obligation qui pourrait être engagée relativement à ces garanties n'aurait pas un effet important sur ses états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Dans le cours normal de nos activités, nous pouvons fournir à certains clients, principalement à des entités gouvernementales, des cautionnements de soumission et des garanties de bonne exécution. En règle générale, nous ne serions responsables des montants des cautionnements de soumission que si nous refusions d'effectuer le travail une fois l'offre de soumission remportée. Nous serions également responsables des garanties de bonne exécution en cas de défaut de l'exécution de nos engagements. Au 31 mars 2019, nous avons engagé un montant total de 34,4 millions \$ dans ces types de cautionnement. Au meilleur de notre connaissance, nous nous conformons à toutes ces garanties, et ce, pour tous les contrats de service pour lesquels il existe de telles garanties, et l'obligation totale, le cas échéant, qui pourrait être assumée relativement à ces garanties n'aurait pas un effet important sur nos résultats ni sur notre situation financière consolidés.

4.7. CAPACITÉ DE LIVRER LES RÉSULTATS

La Société dispose de sources de financement adéquates grâce à ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, à ses facilités de crédit, à ses ententes de crédit à long terme et aux capitaux investis par ses actionnaires qui permettent d'appuyer les activités commerciales continues et d'exécuter la stratégie de croissance interne et par acquisition. Nos principales affectations des flux de trésorerie qui génèrent le plus de valeur sont : les investissements dans nos activités (l'obtention d'importants nouveaux contrats d'impartition et de services de gestion déléguée ainsi que le développement de solutions d'affaires et de solutions de propriété intellectuelle), la poursuite d'acquisitions génératrices de valeur, le rachat aux fins d'annulation d'actions classe A et le remboursement de la dette.

Pour mener à bien la stratégie de la Société, CGI compte sur une équipe de direction solide, formée de membres très compétents qui ont tissé des liens pertinents et acquis une vaste expérience dans le secteur des TI et dans nos secteurs cibles. CGI favorise le développement du leadership grâce à l'Institut de leadership de CGI afin d'assurer la continuité et le transfert du savoir dans l'ensemble de l'organisation. Pour les postes clés, un plan de relève détaillé est établi et révisé fréquemment.

Comme le capital humain est le pilier de notre Société, nos professionnels et leur savoir sont essentiels pour offrir un service de qualité à nos clients. Notre programme de ressources humaines nous permet d'attirer et de retenir les personnes les plus talentueuses puisqu'il offre une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels, un environnement de travail favorable, des programmes de formation et des occasions de perfectionnement professionnel. CGI s'informe chaque année de la satisfaction des employés au moyen d'un sondage à l'échelle de la Société. De plus, la majorité de nos professionnels sont propriétaires de CGI par le biais de notre régime d'achat d'actions et de notre régime de participation aux profits, qui leur permettent de prendre part aux succès de la Société, alignant encore davantage les intérêts des partenaires.

Outre les sources de financement et le talent, CGI a établi des assises de gestion qui comprennent la régie d'entreprise, un modèle organisationnel et des cadres de gestion perfectionnés pour les processus de ses unités opérationnelles et d'entreprise. Ce solide modèle de gouvernance instaure un vocabulaire commun pour gérer l'ensemble des activités de manière cohérente à l'échelle mondiale, tout en mettant l'accent sur l'amélioration continue. Les activités de CGI maintiennent des certifications appropriées au regard des normes de service de programmes de certification, notamment l'ISO et le Capability Maturity Model Integration (CMMI).

5. Modifications de normes comptables

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mars 2019 comprennent tous les ajustements que la direction de CGI juge nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la Société.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES

Les normes suivantes ont été adoptées par la Société le 1^{er} octobre 2018 :

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précise la méthode et le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires, et exige la présentation d'informations plus détaillées et pertinentes. La norme remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et d'autres interprétations relatives aux produits des activités ordinaires.

La Société a adopté l'IFRS 15 conformément à la méthode rétrospective modifiée, sans retraitement des chiffres comparatifs.

Les principales modifications aux méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2018 sont les suivantes :

- Les activités d'implantation initiales des accords d'impartition et de gestion des processus d'affaires, qui n'étaient auparavant pas considérées comme des éléments identifiables séparément, pourraient dans certains cas être considérées comme une obligation de prestation séparée si elles peuvent exister de façon distincte selon les critères de l'IFRS 15, entraînant une accélération de la comptabilisation des revenus et des coûts connexes liés au contrat.
- Auparavant, lorsque les licences d'utilisation de logiciels avaient une valeur en soi pour le client et qu'elles étaient considérées comme des éléments identifiables séparément, les revenus tirés de ces licences d'utilisation de logiciels étaient comptabilisés à la livraison. Selon l'IFRS 15, lorsqu'un accord vise d'importants services de personnalisation, les revenus tirés des licences d'utilisation de logiciels sont dorénavant combinés à ceux des services, entraînant un report de la comptabilisation des revenus.
- La Société a modifié sa présentation des travaux en cours et des revenus différés, qui sont maintenant présentés par contrat, séparément des créances clients, et non plus par projet comme c'était le cas auparavant pour les accords d'intégration de systèmes et de services-conseils.
- L'IFRS 15 indique que l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, doit maintenant être appliquée pour estimer les pertes sur des contrats générateurs de revenus. Par conséquent, les montants connexes qui étaient auparavant classés dans les fournisseurs et autres créditeurs et dans les autres passifs non courants sont maintenant classés dans les provisions courantes et non courantes.
- L'IFRS 15 requiert des informations additionnelles reliées à la ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Par conséquent, la Société présente maintenant trimestriellement des informations sur les produits des activités ordinaires par emplacement géographique, type de service et principaux clients à la note 8, Information sectorielle, conformément aux informations présentées annuellement dans ses états financiers consolidés.
- La Société présentera des informations annuelles additionnelles dans ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2019.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société.

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a modifié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

La Société a adopté l'IFRS 9 de manière rétrospective, sans retraitement des chiffres comparatifs.

Les principales modifications aux méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2018 sont les suivantes :

- La norme simplifie le classement des actifs financiers, tout en reprenant la plupart des exigences de l'IAS 39. Les actifs financiers de la Société auparavant classés comme des prêts et créances sont maintenant classés au coût amorti et ils continuent d'être évalués ainsi. Les actifs financiers auparavant classés comme disponibles à la vente sont maintenant classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ils continuent d'être évalués ainsi. Les autres actifs financiers et les dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture sont toujours classés et évalués à la juste valeur par le biais du bénéfice net. Les passifs financiers auparavant classés comme autres passifs sont maintenant classés au coût amorti et ils continuent d'être évalués ainsi.
- La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui s'applique aux créances clients, aux actifs sur contrat, aux montants à recevoir à long terme et aux obligations non courantes de la Société. La Société n'est pas assujettie à un risque de crédit important compte tenu de son bassin vaste et diversifié de clients et de sa stratégie d'atténuation des risques visant à investir dans des obligations d'État et de sociétés de première qualité notées A ou plus. La Société a appliqué l'approche simplifiée à l'égard de ses créances clients, ses actifs sur contrat et ses montants à recevoir à long terme et s'est prévalu de l'exemption pour risque de crédit faible à l'égard de ses obligations non courantes.
- Finalement, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture qui s'aligne mieux avec les activités de gestion des risques. La Société a appliqué le nouveau modèle de comptabilité de couverture et les relations de couverture existantes sont encore admissibles à la comptabilité de couverture en vertu de ce nouveau modèle. La Société a choisi de comptabiliser l'élément report/déport des swaps de devises en tant que coûts de couverture. Par conséquent, en date du 1^{er} octobre 2018, des coûts différés de couverture de 26,0 millions \$, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices cumulé de 3,9 millions \$, ont été comptabilisés dans une composante séparée du cumul des autres éléments du résultat global.
- La Société présentera des informations annuelles additionnelles dans ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2019.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société.

MODIFICATION FUTURE D'UNE NORME COMPTABLE

La norme suivante a été publiée, mais n'est pas encore en vigueur. L'analyse préliminaire réalisée par la Société est susceptible de changer, puisque la Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, pour les deux parties au contrat de location. La norme remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et d'autres interprétations relatives aux contrats de location, élimine le classement par le preneur des contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement et introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur. La norme entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2019 pour la Société. La norme peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : i) de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle la Société présente de l'information financière; ii) de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application initiale de la norme à la date de première application (« méthode rétrospective modifiée »). La Société prévoit d'adopter l'IFRS 16 conformément à la méthode rétrospective modifiée et d'appliquer les exemptions relatives aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Afin de se préparer à la conversion à l'IFRS 16, la Société a élaboré un plan de conversion détaillé en trois étapes : i) familiarisation et évaluation, ii) conception, iii) mise en œuvre. Dans le cadre de la première étape, la Société a mis en place un comité directeur qui est responsable de faire le suivi des progrès et d'approuver les recommandations de l'équipe de projet. Les membres du comité directeur se rencontrent régulièrement et transmettent des mises à jour trimestrielles au Comité d'audit et de gestion des risques. La Société a presque terminé la première étape du plan de conversion et évalue l'incidence des informations additionnelles à fournir. La Société prévoit que l'adoption de l'IFRS 16 entraînera une augmentation importante de ses actifs et passifs du fait de la comptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives. Cependant, il n'est pas encore possible de quantifier de manière fiable l'incidence de l'IFRS 16.

Dans les cas où la Société est le preneur, l'application de l'IFRS 16 devrait entraîner la comptabilisation au bilan de la plupart de ses contrats de location qui sont actuellement considérés comme des contrats de location simple et qui visent principalement la location de locaux. La Société s'attend également à une diminution de ses coûts immobiliers et à une augmentation de ses charges financières et de l'amortissement découlant de la modification apportée à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des charges locatives. La Société ne prévoit pas que l'adoption de l'IFRS 16 aura une incidence importante sur sa capacité à respecter les clauses restrictives imposées par des tiers qui sont présentées à la note 32, Gestion du risque de capital, des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2018 et qui se rapportent à ses billets de premier rang non garantis en devise américaine et en euros, à sa facilité de crédit renouvelable non garantie et à sa facilité d'emprunt à terme non garantie.

6. Principales estimations comptables

Les principales méthodes comptables de la Société sont décrites à la note 3 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 30 septembre 2018. Certaines de ces méthodes comptables, présentées ci-après, exigent que la direction fasse des estimations et pose un jugement qui ont une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des capitaux propres et sur les informations fournies à la date des états financiers consolidés audités ainsi que sur les montants des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations comptables sont considérées comme principales, car, pour les faire, la direction doit formuler des jugements subjectifs ou complexes fondés sur des renseignements intrinsèquement incertains, et parce qu'elles pourraient avoir une incidence importante sur notre situation financière, sur l'évolution de notre situation financière ou sur nos résultats d'exploitation.

Éléments sur lesquels les estimations ont une incidence	Bilans consolidés	États consolidés du résultat		
		Revenus	Coûts des services et frais de vente et d'administration	Charge d'impôt sur les bénéfices
Comptabilisation des revenus ¹	✓	✓	✓	
Pertes estimatives sur des contrats générateurs de revenus	✓		✓	
Dépréciation du goodwill	✓		✓	
Regroupement d'entreprises	✓	✓	✓	✓
Charge d'impôt sur les bénéfices	✓			✓
Litiges et réclamations	✓	✓	✓	

¹ A une incidence sur le bilan par les créances clients, travaux en cours et revenus différés.

Comptabilisation des revenus

Accords comprenant des éléments multiples

Lorsqu'un accord vise la prestation d'éléments multiples, la valeur totale de l'accord est répartie entre chaque obligation de prestation séparée en proportion des prix de vente spécifiques relatifs au moment de la conclusion du contrat. La Société passe en revue au moins tous les ans sa meilleure estimation du prix de vente, laquelle est établie au moyen d'une fourchette de prix raisonnables pour les différents services et produits offerts par la Société d'après l'information disponible sur le marché local. L'information utilisée pour établir la fourchette repose principalement sur les derniers contrats conclus et la conjoncture économique. Tout changement dans la fourchette pourrait avoir une incidence importante sur la répartition de la valeur totale de l'accord ainsi que sur le montant des revenus comptabilisés et le moment de leur comptabilisation.

Accords d'intégration de systèmes et de services-conseils dans le cadre d'accords à prix fixe

Les revenus tirés des accords d'intégration de systèmes et de services-conseils dans le cadre d'accords à prix fixe dont le résultat peut être estimé de façon fiable sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement au cours de la période où les services sont fournis. La Société utilise surtout le nombre d'heures de travail ou les coûts de la main-d'œuvre pour mesurer le pourcentage d'avancement des travaux. Les gestionnaires de projet font le suivi et réévaluent une fois par mois les prévisions relativement aux projets. Les prévisions sont revues pour tenir compte de facteurs comme les modifications apportées à l'étendue des contrats, les jalons qui ne sont pas atteints selon l'échéancier et des complications imprévues dans l'exécution des travaux. Les prévisions dépendent également des risques du marché, comme la disponibilité et le maintien en poste de professionnels de TI qualifiés ou de la capacité des sous-traitants à remplir leurs obligations conformément aux budgets et aux calendriers convenus. Par suite de la revue des coûts à engager pour achever les projets, les ajustements des revenus sont pris en compte dans la période au cours de laquelle les faits entraînant la revue sont connus, dans la mesure où le nombre d'heures de travail ou les coûts de la main-d'œuvre réels diffèrent des estimations. Lorsqu'il est prévu que le total des coûts sera supérieur au total des revenus, les pertes estimatives sur des contrats générateurs de revenus sont comptabilisées comme il est décrit ci-après.

Pertes estimatives sur des contrats générateurs de revenus

Des pertes estimatives sur des contrats générateurs de revenus peuvent survenir en raison de coûts additionnels qui n'avaient pas été prévus au moment de la conclusion du contrat. Les gestionnaires de projets font le suivi des projets et services mensuellement. Ils passent notamment en revue les indicateurs suivants : les résultats financiers réels, les jalons qui ne sont pas atteints selon l'échéancier et des complications imprévues dans l'exécution des travaux, et les livrables et coûts estimatifs de tiers.

De plus, l'équipe des services d'évaluation des ententes de CGI effectue une évaluation mensuelle en bonne et due forme du portefeuille de CGI pour tous les contrats ayant une valeur supérieure à un seuil établi. Les examens reposent sur un ensemble défini de risques et de catégories d'évaluation permettant la production de rapports détaillés sur l'état réel de la prestation et de la situation financière, lesquels sont passés en revue avec la haute direction. En raison de la variabilité des indicateurs passés en revue et du fait que les estimations reposent sur un grand nombre de variables, les pertes estimatives sur des contrats générateurs de revenus peuvent changer.

Dépréciation du goodwill

La valeur comptable du goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier. Pour déterminer si un test de dépréciation du goodwill est nécessaire, la direction passe en revue chaque trimestre différents facteurs, comme l'évolution de l'environnement technologique ou du marché, les modifications apportées aux hypothèses utilisées pour établir le coût moyen pondéré du capital et la performance réelle par rapport à la performance financière prévue.

La valeur recouvrable de chaque secteur a été établie conformément à la valeur d'utilité calculée qui comprend des estimations de sa performance financière future fondée sur les flux de trésorerie approuvés par la direction. Cependant, des facteurs comme notre capacité de développer et d'élargir notre gamme de services pour suivre l'évolution de la demande et les tendances technologiques, un cycle de vente prolongé et notre capacité d'embaucher et de fidéliser des professionnels de TI qualifiés ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs, et les résultats réels peuvent différer des flux de trésorerie futurs utilisés dans le cadre d'un test de dépréciation du goodwill. Les hypothèses clés utilisées dans le calcul des tests de dépréciation du goodwill sont présentées à la note 11 des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 30 septembre 2018. À ce jour, le goodwill n'a pas été ajusté pour dépréciation. Au 30 septembre 2018, la valeur recouvrable de chacun des secteurs représentait entre 216 % et 438 % de sa valeur comptable.

Regroupement d'entreprises

Pour déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables acquises et des passifs pris en charge, la direction pose des hypothèses fondées sur des estimations, telles que la prévision des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation ainsi que la durée d'utilité des actifs acquis.

La direction doit également faire preuve de jugement pour déterminer si une immobilisation incorporelle est identifiable et devrait être comptabilisée séparément du goodwill.

Toute modification apportée à ces hypothèses, estimations et jugements pourrait avoir des répercussions sur la juste valeur à la date d'acquisition et, par conséquent, avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés audités. Ces modifications sont comptabilisées dans la répartition du prix d'acquisition, ce qui se traduit par un ajustement du goodwill, lorsque les modifications sont apportées pendant la période d'évaluation, qui ne doit pas dépasser un an. Toute autre modification ultérieure est comptabilisée dans notre état consolidé du résultat.

Charge d'impôt sur les bénéfices

Des actifs d'impôt différés sont comptabilisés au titre des pertes fiscales non utilisées et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables. La Société tient compte de l'analyse des prévisions et des stratégies de planification fiscale futures. Les estimations de bénéfices imposables sont fondées sur les prévisions par territoire qui sont alignées sur les hypothèses relatives au test de dépréciation du goodwill, sur une base non actualisée. De plus, la direction tient compte de facteurs comme les taux d'imposition quasi adoptés, l'historique d'un bénéfice imposable et la disponibilité des stratégies fiscales. En raison du caractère incertain et variable des facteurs susmentionnés, les actifs d'impôt différé peuvent changer. La direction passe en revue ses hypothèses chaque trimestre et ajuste les actifs d'impôt différé, le cas échéant.

La Société est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertaine, lorsque le sens de la loi ou l'application de celle-ci dans le cadre d'une opération sont incertains. Dans ces situations, la Société pourrait passer en revue ses pratiques administratives ou consulter les autorités fiscales ou des fiscalistes pour connaître l'interprétation des lois fiscales. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société comptabilise un avantage d'impôt ou réduit un passif d'impôt seulement lorsqu'il est probable que l'avantage d'impôt se matérialisera à l'avenir ou que le passif d'impôt n'est plus probable. La provision pour une position fiscale incertaine est constituée à l'aide des meilleures estimations quant au montant à payer prévu en se fondant sur les évaluations qualitatives de tous les facteurs pertinents et peut changer. L'examen des hypothèses est réalisé trimestriellement.

Litiges et réclamations

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour litiges et réclamations sont calculées selon les précédents historiques, les tendances courantes et d'autres hypothèses qui semblent raisonnables dans les circonstances. Les estimations tiennent compte de la période durant laquelle les événements sous-jacents à la procédure se sont produits et du degré de probabilité d'une issue défavorable. La direction passe en revue les hypothèses et les faits relatifs aux litiges et aux réclamations en cours tous les trimestres, fait appel aux services d'un conseiller juridique externe, au besoin, et ajuste la provision en conséquence. La Société doit se conformer aux lois applicables de nombreux territoires, ce qui accroît la complexité de la provision adéquate à établir à la suite de l'examen de litiges. Du fait que l'issue des litiges et réclamations est impossible à prédire avec certitude, ces provisions peuvent varier. Les ajustements faits aux provisions des litiges et réclamations sont présentés dans la période au cours de laquelle les faits entraînant un ajustement sont connus.

7. Intégrité de la présentation des résultats

Il incombe au conseil d'administration, en vertu de ses statuts et des lois sur les valeurs mobilières qui régissent les obligations d'information continue de CGI, de veiller à ce que CGI se conforme à ses obligations d'information continue en temps opportun ainsi qu'à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et de gestion de l'information de la Société. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche principalement par l'entremise du Comité d'audit et de gestion des risques.

Le Comité d'audit et de gestion des risques de CGI se compose entièrement d'administrateurs indépendants respectant les exigences du Règlement 52-110 adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et celles de la Bourse de New York et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis en matière d'indépendance et d'expérience. Le Comité d'audit et de gestion des risques assume notamment les rôles et les responsabilités suivants : a) l'examen des documents d'information au public contenant de l'information financière audité ou non audité concernant CGI; b) l'identification et l'examen des risques financiers et opérationnels importants auxquels la Société est exposée, l'examen des diverses politiques et pratiques de la Société prévues pour la gestion de ces risques et la présentation de façon régulière au conseil d'administration de l'information concernant la gestion des risques; c) l'examen et l'évaluation de l'efficacité des conventions et méthodes comptables portant sur l'information financière de CGI; d) l'examen et la surveillance des procédures, programmes et politiques de contrôle interne de CGI, ainsi que l'évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité de ceux-ci; e) l'examen et le caractère suffisant des ressources d'audit interne de CGI, y compris le mandat et les objectifs de l'auditeur interne; f) la recommandation au conseil d'administration à l'égard de la nomination de l'auditeur externe, l'évaluation de son indépendance, l'examen des modalités de son mandat, la réalisation d'une évaluation annuelle de son rendement et le maintien de discussions continues avec celui-ci; g) l'examen des opérations avec les parties liées conformément aux règles de la Bourse de New York et autres lois et règlements applicables; h) l'examen des procédures d'audit, y compris l'étendue proposée des audits menés par l'auditeur externe; et i) l'exécution de toute autre fonction telle qu'elle est habituellement attribuée à un comité d'audit ou conférée par le conseil d'administration. Pour formuler des recommandations au conseil d'administration relativement à la nomination annuelle de l'auditeur externe, le Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration réalise une évaluation annuelle du rendement de l'auditeur externe, conformément aux recommandations de Comptables professionnels agréés du Canada. L'évaluation officielle est réalisée avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires et est réalisée en collaboration avec des membres clés du personnel de CGI.

La Société a établi et maintient des contrôles et procédures de communication de l'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les informations importantes liées à la Société sont communiquées au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres membres du personnel, en particulier pendant la période où les documents annuels et intermédiaires de la Société sont établis, et que l'information qui doit être présentée dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis par la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois et les règles qui s'y rattachent. En date du 30 septembre 2018, la direction a évalué, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef de la direction financière, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, tels que définis en vertu du Règlement 52-109 adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la règle 13a – 15(e) de la *Securities Exchange Act of 1934* telle que modifiée. À la suite de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 30 septembre 2018.

La Société a également établi et maintient un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tel que défini en vertu du Règlement 52-109 et de la règle 13a – 15(f) de la *Securities Exchange Act of 1934* telle que modifiée. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, et mis en œuvre par la direction et d'autres membres clés du personnel de la Société, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Toutefois, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes

en temps opportun. En date du 30 septembre 2018, la direction a évalué, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef de la direction financière, l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le *Committee of Sponsoring Organizations (COSO)* de la *Treadway Commission* (cadre de 2013 du COSO). À la suite de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 30 septembre 2018.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

8. Environnement du risque

8.1. RISQUES ET INCERTITUDES

Bien que nous envisagions les perspectives d'avenir à long terme de la Société avec confiance, un certain nombre de risques et d'incertitudes pourraient avoir une incidence sur notre capacité de réaliser notre vision stratégique et nos objectifs de croissance. Les risques et incertitudes décrits ci-après devraient donc être pris en considération lors de l'évaluation du potentiel de la Société à des fins d'investissement.

8.1.1. Risques liés au marché

Risque économique et politique

Les conjonctures économique et politique des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités ont une incidence sur nos résultats d'exploitation, directement et par le biais de leurs répercussions sur l'intensité des activités de nos clients. Nous ne pouvons toutefois prédire ni les répercussions des conjonctures économique et politique sur nos revenus futurs ni l'évolution de la conjoncture économique ou de l'incertitude politique. Un ralentissement économique ou l'incertitude politique peut influencer sur l'intensité des activités de nos clients et de nos clients éventuels. Nos clients peuvent annuler, réduire ou reporter des contrats en cours, ou encore retarder l'octroi de nouveaux mandats et ils pourraient réduire l'ampleur des projets informatiques qu'ils entreprennent, ce qui se traduirait par une réduction du nombre d'implantations technologiques et de l'importance des mandats. En raison du nombre potentiellement restreint de mandats, la concurrence peut s'intensifier. Il pourrait alors arriver que les prix diminuent si certains concurrents réduisent leurs tarifs pour maintenir ou accroître leur part du marché. De telles circonstances pourraient déclencher des ajustements de prix visant à respecter les dispositions de nos contrats relatives à l'étalement. Les ralentissements économiques et l'incertitude politique rendent plus difficile l'atteinte des objectifs commerciaux et peuvent détourner l'attention et le temps de la direction de l'exploitation et de l'expansion de nos activités. Ces facteurs pourraient nuire à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

8.1.2. Risques liés à notre secteur d'activité

Concurrence pour l'obtention des contrats

CGI évolue dans un marché mondial où la concurrence entre les fournisseurs de services en TI est vive. Certains de nos concurrents ont de plus grandes ressources financières, de mise en marché et de vente ou une plus grande portée dans certaines régions, ce qui leur permet de mieux livrer concurrence pour les nouveaux contrats. Dans certains marchés spécialisés, régionaux ou métropolitains, nos concurrents sont des petites entreprises qui possèdent des capacités spécialisées et qui peuvent fournir des services plus abordables sur le plan financier. Certains de nos concurrents ont une plus grande présence que nous dans des pays où les coûts sont moins élevés, ce qui peut leur permettre d'offrir des services dans le monde entier à des conditions plus favorables. L'intensification de la concurrence parmi les entreprises de services en TI se traduit souvent par une pression sur les prix. Rien ne garantit que nous réussirons à fournir suffisamment de services de qualité à prix concurrentiel pour nous permettre de maintenir ou d'accroître notre part de marché.

Nous dégageons des revenus considérables de contrats octroyés à la suite d'appels d'offres qui limitent la capacité de la Société à négocier certaines modalités contractuelles. Les risques liés aux processus d'appels d'offres comprennent également les coûts importants engagés ainsi que les heures de gestion consacrées et les efforts déployés par la Société pour préparer les soumissions et les offres de service relativement à des contrats qui pourraient ou non lui être octroyés. Des charges supplémentaires et des retards pourraient également survenir si les concurrents de la Société contestaient ou remettaient en question les contrats qui lui auraient été octroyés par suite d'appels d'offres.

Disponibilité et conservation de professionnels de TI qualifiés

Le personnel qualifié fait l'objet d'une forte demande au sein du secteur des TI. De ce fait, le recrutement et la conservation d'un nombre suffisant de personnes possédant les connaissances et les habiletés souhaitées peuvent s'avérer difficiles. Par conséquent, nous devons continuer d'attirer et de fidéliser des professionnels hautement compétents et d'établir un plan de relève efficace. Si nos programmes complets visant le recrutement et la conservation de professionnels qualifiés et dévoués ne nous permettent pas d'avoir un nombre suffisant d'employés bien formés, qualifiés et détenant les cotes de sécurité gouvernementales appropriées nécessaires pour servir les besoins de nos clients, nous pourrions devoir nous tourner vers des services de sous-traitance ou effectuer des mutations pour combler l'écart. Si notre plan de relève ne nous permet pas d'identifier des personnes ayant du potentiel ou de permettre à notre personnel clé de se perfectionner, nous pourrions ne pas être en mesure de remplacer ceux qui prennent leur retraite ou quittent la Société, et nous serions dans l'obligation de recruter et de former de nouveaux employés, ce qui pourrait entraîner une perte de revenus ou une hausse des coûts et exercerait une pression sur notre bénéfice net.

Capacité de l'entreprise de développer et d'élargir sa gamme de services pour suivre l'évolution de la demande et les tendances technologiques

En raison de l'évolution rapide du secteur des TI et de la baisse constante des coûts d'acquisition et de maintien d'une infrastructure de TI, nous devons anticiper la transformation des besoins de nos clients. Pour ce faire, nous devons adapter nos services et nos solutions de manière à conserver et à améliorer notre avantage concurrentiel et à préserver notre capacité à fournir des services et solutions rentables. La concurrence est féroce sur les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, et rien ne garantit que nous réussirons à croître et à adapter nos activités en temps opportun ou que nous serons en mesure de réussir à pénétrer de nouveaux marchés. Si nous tirons de l'arrière, notre capacité à garder nos clients et à en attirer de nouveaux pourrait en souffrir, ce qui pourrait exercer des pressions sur nos revenus, notre bénéfice net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation connexes.

Risque d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui

Malgré nos efforts, les mesures que nous mettons en place pour nous assurer que nos services et nos offres ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui pourraient ne pas être efficaces, et, par conséquent, il pourrait arriver que des poursuites alléguant une violation de ces droits soient intentées contre nous ou nos clients. Nous établissons des contrats de licence visant le droit d'utiliser la propriété intellectuelle et pouvons par ailleurs consentir des indemnisations à l'égard de la responsabilité et des dommages-intérêts résultant des réclamations de tiers touchant des manquements relativement aux brevets, droits d'auteur, marques de commerce ou secrets commerciaux concernant notre propriété intellectuelle, nos logiciels ou d'autres solutions mises au point pour nos clients. Dans certaines circonstances, le montant de ces demandes d'indemnisation pourrait être plus élevé que les revenus provenant du client (voir la rubrique « Risque associé aux garanties »). Les réclamations et les poursuites visant la propriété intellectuelle pourraient entraîner des coûts élevés et des pertes de temps importantes, ternir notre réputation, nous obliger à conclure des ententes supplémentaires en matière de redevances et de licences, ou nous empêcher d'offrir certaines solutions ou certains services. Si nous étions empêchés de vendre ou d'utiliser des solutions ou des services incorporant un logiciel ou une technologie faisant l'objet d'un litige, cela pourrait nous faire perdre des revenus ou nous obliger à assumer des charges supplémentaires afin de modifier ces solutions avant de les intégrer à de nouveaux projets.

Risques liés à la protection de nos droits de propriété intellectuelle

Notre réussite est tributaire, entre autres, de notre capacité de protéger nos méthodes, processus, savoir-faire, outils et techniques exclusifs, ainsi que toute autre propriété intellectuelle dont nous nous servons pour fournir nos services. Bien que CGI prenne des mesures raisonnables (par exemple, protection des droits d'auteur et, dans quelques cas, brevet) pour protéger et faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, rien ne garantit que ces mesures seront adéquates ou qu'il sera possible de les faire respecter. Le coût lié au respect de nos droits pourrait être considérable et, dans certains cas, ne pas s'avérer viable sur le plan économique. En outre, il pourrait arriver que les lois de certains pays où nous exerçons nos activités ne protègent pas entièrement nos droits de propriété intellectuelle. Malgré nos efforts, les mesures que nous prenons pour protéger nos droits de propriété intellectuelle pourraient s'avérer insuffisantes pour prévenir ou décourager l'atteinte à ces droits ou empêcher l'appropriation illicite de notre propriété intellectuelle. Il se pourrait aussi que nous ne détections pas l'utilisation non autorisée de notre propriété intellectuelle ou que nous ne prenions pas les mesures appropriées pour assurer le respect de nos droits de propriété intellectuelle.

Clauses d'étalonnage dans certains contrats

Certains contrats d'impartition permettent aux clients d'utiliser, pour certains services précisés dans le contrat, des mécanismes d'établissement des prix fondés sur l'étalonnage des prix exigés, pour des services similaires, par d'autres fournisseurs formant un groupe de comparaison. Ces mécanismes tiennent compte des caractéristiques uniques de l'environnement de chaque client, et, si les résultats indiquaient la présence d'un écart supérieur au seuil de tolérance convenu, nous pourrions être tenus de travailler avec le client afin d'établir une nouvelle grille de prix pour les services. Rien ne garantit que l'utilisation de ces mécanismes dégagera des données exactes et fiables, y compris des données sur l'établissement des prix, ce qui pourrait exercer des pressions sur nos revenus, notre bénéfice net et nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

8.1.3. Risques liés à notre entreprise

Risques associés à notre stratégie de croissance

La stratégie de croissance et d'acquisition de CGI se définit en fonction de quatre piliers de croissance : premièrement, la croissance interne grâce à l'obtention de nouveaux contrats, renouvellements et prolongations dans les secteurs de l'impartition et de l'intégration de systèmes; deuxièmement, l'obtention de contrats d'impartition d'envergure à long terme; troisièmement, les acquisitions d'entreprises de plus petite taille ou servant des créneaux particuliers; et quatrièmement, les acquisitions transformationnelles d'envergure.

Notre capacité de prospérer grâce à notre croissance interne est soumise à un certain nombre de facteurs qui échappent à notre contrôle, notamment l'allongement de notre cycle de ventes pour d'importants contrats d'impartition.

Notre capacité de prospérer grâce aux acquisitions d'entreprises servant des créneaux particuliers et aux acquisitions transformationnelles dépend de notre capacité d'identifier des cibles d'acquisition appropriées, d'évaluer correctement le potentiel de ces transactions à la lumière de nos objectifs financiers et opérationnels, et de les intégrer efficacement à nos activités. Nous ne pouvons toutefois pas garantir que nous continuerons d'identifier des cibles d'acquisition appropriées, que nous réaliserons de nouvelles acquisitions qui satisfont à nos critères économiques ni que les sociétés que nous acquerrons s'intégreront harmonieusement à CGI et augmenteront tangiblement la valeur de l'entreprise conformément aux attentes.

Si nous ne pouvons pas mettre en œuvre notre stratégie de croissance et d'acquisition, nous ne pourrions probablement pas conserver nos taux de croissance historiques ou prévus.

Variabilité des résultats financiers

Notre capacité de maintenir et d'accroître nos revenus dépend non seulement de la mise en œuvre de notre stratégie de croissance et d'acquisition, mais aussi d'un certain nombre d'autres facteurs, qui pourraient faire fluctuer les résultats financiers de la Société. Ces facteurs comprennent : i) notre capacité d'introduire et de livrer de nouveaux services et de

nouvelles solutions d'affaires; ii) le risque possible lié à un cycle de vente prolongé; iii) la nature cyclique des achats de nos services et de nos produits informatiques; iv) la nature des activités de nos clients (par exemple, si un client rencontre des difficultés financières, il pourrait être forcé d'annuler, de réduire ou de reporter des contrats en cours avec notre Société); et v) la structure de nos contrats avec nos clients (par exemple, certaines clauses figurant dans les contrats de CGI permettent aux clients d'utiliser des mécanismes d'établissement des prix fondés sur l'étalonnage des prix exigés, pour des services similaires à ceux offerts par CGI, par d'autres fournisseurs). Ces facteurs, et bien d'autres, rendent difficile la prévision des résultats financiers pour une période donnée.

Fluctuations liées aux secteurs d'activité

Nos acquisitions et autres transactions pourraient faire fluctuer la proportion de nos revenus provenant de projets de plus courte durée (les projets d'intégration de systèmes et de services-conseils) par opposition à ceux provenant de contrats de plus longue durée (les mandats d'impartition). Si le poids relatif des projets d'intégration de systèmes et de services-conseils augmentait, il pourrait en résulter une variation plus prononcée des revenus d'un trimestre à l'autre, puisque les projets d'intégration de systèmes et de services-conseils ne génèrent pas de revenus stables à long terme.

Risque financier et risque opérationnel associés aux marchés internationaux

Nous gérons des activités dans de nombreux pays du monde, y compris des centres mondiaux de prestation de services. L'envergure de nos activités (y compris nos centres mondiaux de prestation de services) nous rend tributaires de facteurs qui pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats, notamment : les fluctuations des taux de change (voir la rubrique « Risque de change »); le fardeau résultant de l'obligation d'observer un grand nombre de lois nationales et locales différentes (voir la rubrique « Risque associé à la réglementation »); les incertitudes liées à la diversité des cultures et des pratiques commerciales dans les différentes régions du monde; l'instabilité politique, sociale et économique, y compris les menaces liées au terrorisme, au désordre civil, à la guerre, aux catastrophes naturelles et aux pandémies. N'importe lequel des risques auxquels nos activités internationales nous exposent ou l'ensemble de ces risques pourraient avoir un impact sur nos activités commerciales mondiales et provoquer une baisse de notre rentabilité.

Défis organisationnels associés à notre envergure

Nous devons transmettre notre culture, nos normes, nos valeurs de base, nos contrôles internes et nos politiques à l'échelle des entreprises que nous acquérons et les maintenir dans nos activités existantes. Toutefois, communiquer et gérer ces normes dans une vaste organisation mondiale comporte de nombreux défis et s'avère un long processus. Les entreprises acquises pourraient se montrer réfractaires au changement et tenir à leurs anciennes méthodes, normes et pratiques, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'agir sur certaines occasions d'affaires. Il faut également tenir compte des différences culturelles de certains pays qui pourraient faire obstacle à l'introduction de nouvelles idées ou à l'adoption de notre vision stratégique. Si nous ne réussissons pas à tisser des liens étroits à l'échelle de la Société, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs de croissance et de rentabilité.

Impôts et taxes et programmes de crédits d'impôt

En estimant notre impôt sur les bénéfices à payer, la direction utilise des principes comptables pour déterminer les positions fiscales qui sont susceptibles d'être soutenues par les autorités fiscales applicables. Nous ne pouvons cependant pas affirmer avec certitude que nos avantages fiscaux futurs ou nos passifs d'impôt futurs ne différeront pas de manière importante de nos estimations ou de nos attentes. La législation, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent à nos activités changent sans cesse. De plus, les avantages fiscaux futurs et les passifs d'impôt futur dépendent de facteurs qui sont essentiellement incertains et susceptibles de changer, notamment les bénéfices futurs, les taux d'imposition futurs et la répartition prévue des secteurs d'activité dans les différents pays où nous menons nos activités. De plus, nos déclarations d'impôt font continuellement l'objet de révisions par les autorités fiscales applicables, qui déterminent le montant réel de l'impôt à payer ou à recevoir, le montant de tous les avantages fiscaux futurs ou passifs d'impôt futur, ainsi que le montant de toute charge d'impôt sur les bénéfices que nous pourrions comptabiliser à la longue. Les montants déterminés par les autorités fiscales peuvent devenir définitifs et obligatoires pour la Société. L'un ou l'autre des facteurs

mentionnés ci-dessus pourrait avoir une incidence négative importante sur notre bénéfice net ou sur nos flux de trésorerie nets en nuisant à nos activités et à notre rentabilité, à la disponibilité des crédits d'impôt, au coût des services que nous offrons et à la disponibilité des déductions pour pertes opérationnelles dans le cadre du développement de notre infrastructure mondiale de prestation de services.

Avantages tirés des programmes parrainés par le gouvernement

Nous tirons profit des programmes parrainés par le gouvernement qui soutiennent la recherche et le développement ainsi que la croissance de l'économie et de la main-d'œuvre dans les territoires où nous exerçons nos activités. Les programmes gouvernementaux reflètent la politique du gouvernement et reposent sur divers facteurs politiques et économiques. Rien ne garantit toutefois que ces programmes demeureront disponibles pour la Société à l'avenir, ou qu'ils ne seront pas réduits, modifiés ou annulés. Toute réduction ou annulation des programmes gouvernementaux ou toute autre modification apportée aux modalités des programmes de crédits d'impôt pourrait accroître les charges d'exploitation ou les dépenses en immobilisations engagées par la Société et entraîner une incidence négative sur le bénéfice net ou les flux de trésorerie.

Risque de crédit associé aux créances clients et travaux en cours

La facturation et le recouvrement d'une manière efficace et en temps opportun des montants qui nous sont dus nous permettent de maintenir notre bénéfice net et nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Les provisions que nous constituons à l'égard du manque à gagner prévu sont fondées sur des estimations faites par la direction et sur notre évaluation de la solvabilité de nos clients, facteurs qui pourraient s'avérer inadéquats à la lumière des résultats réels. Si nous ne fournissons pas nos services conformément aux modalités de nos contrats et selon les attentes raisonnables des clients, et si nous ne facturons pas nos services ou ne recouvrons pas les montants qui sont dus à la Société de manière efficace et en temps opportun, nos recouvrements pourraient en souffrir, ce qui pourrait grandement nuire à nos revenus, à notre bénéfice net et à nos flux de trésorerie. En outre, un ralentissement économique prolongé pourrait pousser bon nombre de nos clients à suspendre ou à reporter leurs projets, freiner leur capacité à payer pour les services déjà rendus et, éventuellement, entraîner un manquement à leurs obligations en vertu des contrats existants, chacune de ces éventualités pouvant donner lieu à une baisse des revenus et nuire à nos perspectives d'avenir.

Changements importants touchant nos principaux clients commerciaux, résultant par exemple de l'évolution de leur situation financière, de fusions ou d'acquisitions

Le regroupement de nos clients résultant de fusions et d'acquisitions pourrait entraîner une perte ou une baisse de nos activités dans le cas où la Société résultante confierait ses besoins en TI à un autre fournisseur de services ou déciderait d'internaliser ces fonctions. Si les besoins en TI d'un client s'accroissent en raison d'acquisitions ou d'activités, nous pourrions ne plus avoir la portée géographique ou la masse critique pour servir le client efficacement, ce qui se traduirait par la perte du client et nuirait à nos perspectives d'avenir. Rien ne garantit que nous serons en mesure d'atteindre nos objectifs de croissance visant à maintenir et à accroître notre portée géographique et notre masse critique dans les marchés que nous ciblons.

Risque de résiliation anticipée des contrats

Si nous n'exécutons pas nos mandats conformément aux ententes contractuelles conclues avec nos clients, certains pourraient décider de résilier leurs contrats avant la date d'échéance prévue, ce qui aurait pour effet de réduire notre bénéfice ainsi que nos flux de trésorerie et pourrait avoir une incidence sur la valeur de notre carnet de commandes. En outre, certains de nos contrats d'impartition comportent des dispositions permettant aux clients de les résilier pour des raisons de commodité, en cas de changement d'intention de leur part ou en cas de changement de contrôle de CGI. La résiliation anticipée de contrats peut également découler de l'exercice d'un droit légal ou de circonstances qui échappent à notre volonté ou à celle de nos clients et qui empêchent la poursuite du contrat. En cas de résiliation anticipée, nous pourrions ne pas être en mesure de recouvrer les coûts liés au contrat incorporés à l'actif ni d'éliminer les coûts récurrents engagés dans le cadre du contrat.

Risques liés à l'estimation des coûts

Pour que nous puissions dégager des marges acceptables, il faut que nous sachions établir les prix de nos services en nous fondant sur une estimation exacte des coûts et des heures de travail nécessaires pour réaliser les projets ou exécuter les contrats d'impartition à long terme, selon les spécifications propres à l'appel d'offres du client et, parfois, avant que la portée et la conception finale du contrat ne soient déterminées. De plus, une partie substantielle de nos contrats visant la réalisation de projets est exécutée en contrepartie de prix fixes. Dans ces cas, la facturation des travaux s'effectue selon les modalités du contrat signé avec le client, et les revenus sont constatés en fonction du pourcentage de l'effort engagé par rapport à l'ensemble des efforts estimé pour la durée du contrat. Nos estimations se fondent sur notre appréciation de l'efficacité avec laquelle nous pourrions déployer nos méthodes et nos professionnels pour réaliser le contrat considéré, conformément au Cadre de gestion du partenariat client (le Cadre) de CGI, un ensemble structuré qui comporte des normes élevées de gestion des contrats devant être appliquées à l'échelle de la Société. Si nous n'appliquons pas le Cadre adéquatement, si nous ne réussissons pas à estimer correctement le temps ou les ressources nécessaires pour remplir nos obligations au titre d'un contrat, ou si des facteurs imprévus survenaient, y compris certains facteurs indépendants de notre volonté, il pourrait y avoir des répercussions sur les coûts ou les calendriers de réalisation, ce qui entraînerait une incidence négative importante sur le bénéfice net prévu.

Risques liés aux ententes de collaboration et aux contrats de sous-traitance

Nous dégageons des revenus de contrats que nous concluons en collaboration avec d'autres fournisseurs. Dans le cadre de certaines ententes de collaboration, nous sommes le principal fournisseur, tandis que dans d'autres, nous sommes sous-traitant. Dans les deux cas, nous comptons sur les relations que nous avons établies avec d'autres fournisseurs pour créer des possibilités d'affaires, et nous envisageons de continuer dans cette voie. Lorsque nous sommes le principal fournisseur, nous devons maintenir de bonnes relations avec d'autres fournisseurs, à défaut de quoi nous pourrions éprouver du mal à attirer des collaborateurs compétents. Parallèlement, si nous sommes le sous-traitant et que nos relations sont compromises, d'autres fournisseurs pourraient réduire le volume de travail qu'ils nous accordent, l'accorder à un concurrent ou offrir les services directement au client pour nous faire concurrence. Dans tous les cas, à défaut de maintenir de bonnes relations avec ces fournisseurs ou si nos relations avec ces fournisseurs étaient compromises de quelque manière que ce soit, notre entreprise, nos perspectives d'avenir, notre situation financière et nos résultats des activités pourraient en souffrir considérablement.

Capacité de nos partenaires de respecter leurs engagements

En raison de l'envergure et de la complexité croissante des contrats, il se peut que nous devions nous appuyer sur des sous-traitants externes, y compris des fournisseurs de logiciels et de matériel, pour remplir nos engagements. Le cas échéant, notre réussite dépend de la capacité de ces tiers à remplir leurs obligations conformément aux budgets et aux échéances convenues. Dans le cas où nos partenaires ne s'acquitteraient pas de leurs obligations, notre aptitude à exécuter un contrat pourrait être compromise, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité.

Risque associé aux garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des ententes qui peuvent comporter des engagements d'indemnisation ou des garanties lors de transactions telles que la prestation de services-conseils ou de services d'impartition, la cessation d'activités commerciales, les contrats de location ou la constitution d'engagements financiers. Ces engagements d'indemnisation ou garanties pourraient nous obliger à dédommager nos cocontractants des coûts ou des pertes résultant de diverses circonstances, telles que le défaut de respecter des engagements, la violation d'une garantie, l'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, les réclamations qui pourraient survenir dans le cadre de la prestation de services, ou les poursuites qui pourraient être entamées contre les cocontractants.

Risque associé aux taux d'utilisation des ressources humaines

Si nous voulons maintenir notre bénéfice net, nous devons gérer, dans chacune des régions géographiques, la charge de travail de nos professionnels, qui doivent avoir un taux d'utilisation élevé, tout en étant assez disponibles pour nous permettre d'affecter des employés additionnels aux nouveaux contrats. Pour maintenir un taux d'utilisation efficace, nous devons

prévoir la charge de travail de nos professionnels, tout en gérant adéquatement les programmes de recrutement, de formation et de restructuration, et les taux de départs naturels. Si nous échouons à cette tâche ou si nous sommes limités en ce sens par les lois et les règlements en vigueur, nos taux d'utilisation pourraient diminuer, ce qui aurait une incidence sur nos revenus et notre rentabilité. Inversement, un manque de ressources entraverait nos occasions d'affaires et notre capacité d'accroître nos revenus.

Risque associé à la concentration de la clientèle

Nous dégageons une tranche considérable de nos revenus des services que nous fournissons à différents ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis. Nous comptons continuer dans cette voie. Toutefois, rien ne garantit qu'à l'avenir ces ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis continueront d'utiliser nos services dans la même mesure, ni même qu'ils continueront à le faire. Si un important ministère ou organisme gouvernemental fédéral des États-Unis limitait, réduisait ou éliminait le travail qu'il nous accorde, nous pourrions être dans l'incapacité de récupérer les revenus perdus par du travail attribué par d'autres ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis ou clients, ce qui pourrait nuire de manière marquée à notre entreprise, à nos perspectives d'avenir, à notre situation financière et à nos résultats des activités. Même si, selon les IFRS, un gouvernement national et ses ministères et organismes gouvernementaux ne représentent qu'un seul client, notre clientèle du secteur gouvernemental des États-Unis est très diversifiée, puisque nous avons des contrats en vigueur avec de nombreux ministères et organismes gouvernementaux différents.

Risque associé aux affaires émanant des autorités publiques

Les réorientations des politiques de dépenses publiques ou des priorités budgétaires des gouvernements pourraient avoir une incidence directe sur nos résultats financiers. Plusieurs facteurs sont susceptibles de réduire l'ampleur de nos activités auprès des autorités publiques, notamment : la réduction des contrats accordés par les gouvernements à des firmes de services-conseils et de services en TI; une diminution substantielle des dépenses touchant l'ensemble des gouvernements ou certains ministères ou organismes gouvernementaux en particulier; l'adoption de nouvelles lois/mesures visant les sociétés qui fournissent des services aux gouvernements; les délais d'acquiescement de nos factures par le gouvernement; la conjoncture économique et politique en général. Ces facteurs et d'autres pourraient avoir pour effet de diminuer nos revenus futurs en incitant les ministères et organismes gouvernementaux à diminuer leurs contrats d'achat, à exercer leur droit de mettre fin à des contrats, à émettre des ordres de suspension temporaire des travaux ou à s'abstenir d'exercer leur droit de renouveler des contrats. En cas de réduction des dépenses des gouvernements ou de compressions budgétaires au sein de ces ministères et organismes, il pourrait arriver que la rentabilité continue de ces contrats ou la possibilité d'obtenir des contrats supplémentaires des mêmes sources soient compromises.

Risque associé à la réglementation

Nos activités internationales nous obligent à être conformes aux lois et règlements de nombreux territoires, notamment les lois sur la corruption, les restrictions commerciales, l'immigration, les impôts, les valeurs mobilières, l'antitrust, la confidentialité des données, les relations de travail et l'environnement. L'obligation d'observer ces différentes exigences à l'échelle mondiale représente un défi et mobilise d'importantes ressources. Les lois et règlements changent fréquemment et les exigences qui en découlent peuvent parfois être contradictoires. En outre, dans certains territoires, nous pourrions faire face à l'absence de lois et de règlements efficaces pour protéger nos droits de propriété intellectuelle et à des restrictions sur la circulation de trésorerie et d'autres actifs, l'importation ou l'exportation de certaines technologies, et le rapatriement des bénéficiaires, ce qui aurait pour effet de réduire nos bénéficiaires, pourraient nous exposer à des amendes pour non-respect et nuire à notre réputation.

Nos activités auprès des ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis doivent aussi être conformes aux lois et règlements complexes liés aux contrats conclus avec des autorités publiques. Ces lois et règlements, notamment, s'assurent du respect de l'intégrité du processus d'approvisionnement, imposent des exigences à l'égard de l'information à fournir et régissent les questions relatives à la sécurité nationale. Par exemple, nous faisons régulièrement l'objet de vérifications par des ministères et organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis relativement à l'observation de

ces règles. Si nous ne sommes pas conformes aux exigences, nous pourrions nous voir imposer des pénalités et des sanctions, y compris la résiliation du contrat, la suspension des paiements, la suspension ou l'interdiction de faire affaire avec le gouvernement fédéral et des amendes.

Poursuites liées à nos travaux

Nous créons, déployons et entretenons des solutions en TI qui sont souvent essentielles aux activités commerciales de nos clients. Il peut arriver que des retards imprévus, des renégociations, de nouvelles exigences des clients ou des retards dans la réalisation des projets nous empêchent de réaliser de grands projets de la manière prévue. En outre, les solutions que nous créons peuvent comporter des défauts qui nuisent à leur performance, ne pas répondre aux besoins de nos clients ou ne pas offrir un service acceptable. De tels problèmes pourraient donner lieu à des poursuites qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités commerciales, sur nos résultats d'exploitation, sur notre situation financière et sur notre réputation professionnelle. Bien que nous veillions à inclure de manière raisonnable dans nos contrats des dispositions limitant le risque de poursuites liées à nos services et aux solutions que nous développons, nous pourrions ne pas toujours être en mesure d'inclure ces dispositions et, lorsque nous réussissons à le faire, il se pourrait que ces dispositions ne nous protègent pas adéquatement ou ne soient pas applicables dans certaines circonstances ou en vertu des lois applicables dans certains territoires.

Risques associés à la protection des données et à l'infrastructure

Dans le cadre de nos activités, les applications et les renseignements de nos clients, y compris les renseignements exclusifs et les renseignements personnels qu'ils gèrent, doivent souvent être traités et sauvegardés sur nos réseaux et nos systèmes, ainsi que dans des centres de traitement des données que nous gérons. Nous traitons et sauvegardons également des renseignements exclusifs relatifs à nos activités ainsi que des renseignements personnels relatifs à nos membres. Le chef de la protection des données de la Société veille à ce que celle-ci se conforme aux lois en matière de protection des renseignements personnels. La Société fait face à des risques inhérents à la protection de la sécurité de données personnelles. La perte, le vol ou la destruction des renseignements numériques et de matériel connexe, de même que la défaillance du matériel ou des systèmes, peuvent entraîner l'interruption temporaire de nos services. Les causes de ces défaillances peuvent découler de l'erreur humaine dans un cadre de fonctionnement normal (y compris des actes commis volontairement ou involontairement ou l'inaction de nos membres), d'entretien ou de mise à niveau, d'actes de piratage, de vandalisme (y compris les attaques par déni de service et les virus), de vol et d'accès non autorisé, ainsi que de pannes de courant et surtensions, inondations, incendies, catastrophes naturelles ou de nombreuses autres causes. Les mesures que nous prenons pour nous protéger contre tous les risques associés à l'infrastructure informatique, y compris les contrôles physiques et logiques d'accès aux locaux et aux renseignements, pourraient ne pas prévenir la divulgation indue, la perte, le vol, le détournement, la destruction des renseignements sur nos clients ou l'accès non autorisé à ceux-ci ni les interruptions de service. Ces événements pourraient entraîner une perte financière découlant des coûts liés aux mesures de réparation, des litiges avec nos clients ou de tiers (y compris en vertu des lois en matière de protection des renseignements personnels), des réclamations et des dommages, exposer la Société à des sanctions gouvernementales, et ternir notre marque et notre réputation.

Risques associés à la sécurité et à la cybersécurité

Dans le contexte actuel, les risques associés à la sécurité sont nombreux et en constante évolution, en particulier les risques liés à la cybersécurité émanant des pirates informatiques, des cyberactivistes, d'organisations parrainées par l'État, de l'espionnage industriel, de l'inconduite d'un employé, et de l'erreur humaine ou technologique. En tant qu'entreprise de services-conseils en TI et en management d'envergure mondiale qui fournit à la fois des services au secteur privé et au secteur public, nous traitons et sauvegardons des quantités de données de plus en plus importantes pour nos clients, dont des renseignements exclusifs et des renseignements personnels. Par conséquent, les menaces physiques et les cybermenaces pourraient avoir une incidence négative sur nos activités et nuire à nos ventes futures et à notre situation financière ou accroître nos coûts et nos dépenses. La divulgation non autorisée d'informations confidentielles ou à caractère sensible relatives à nos clients ou à nos membres, y compris les cyberattaques ou autres atteintes connexes à la sécurité,

pourrait entraîner la perte de données, donner lieu à des frais liés à des mesures correctives ou d'autres frais, engager notre responsabilité en vertu des lois fédérales et provinciales, donner lieu à des litiges et des enquêtes dont nous ferions l'objet, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Ces risques associés à la sécurité pour la Société comprennent toute attaque éventuelle non seulement de nos produits, services et systèmes, mais également de ceux de nos clients, fournisseurs, partenaires et autres tiers. Le chef de la sécurité de la Société veille à la sécurité de la Société. Nous nous efforçons de détecter tous les incidents liés à la sécurité et de mener enquête, le cas échéant, et visons à prévenir le risque qu'ils ne surviennent ou ne se répètent. Pour ce faire, nous :

- i) établissons et passons en revue, sur une base régulière, les politiques et les normes liées à la sécurité de l'information, à la protection des données, à la sécurité physique des installations et à la continuité des affaires, ii) surveillons le rendement de la Société par rapport aux politiques et aux normes en question, iii) élaborons des stratégies visant à atténuer les risques auxquels la Société est exposée, notamment au moyen de formations pour tous les employés en matière de sécurité pour accroître la sensibilisation aux cybermenaces éventuelles, iv) mettons en place des mesures de sécurité pour assurer un niveau de contrôle approprié selon la nature de l'information et des risques s'y rattachant, notamment grâce à la gestion des accès, à la surveillance de la sécurité et à la réalisation de tests visant à atténuer, à détecter et à contrer les tentatives d'accès non autorisé aux systèmes et aux réseaux d'information, et v) travaillons de concert avec l'industrie et le gouvernement pour contrer les cybermenaces. Toutefois, en raison de la nature évolutive et de la complexité de ces menaces, rien ne garantit que nos mesures de sécurité permettront de détecter ou de prévenir les atteintes à la cybersécurité, les cyberintrusions et les cyberattaques. Nous sommes régulièrement la cible de tentatives de cybermenaces ou autres menaces à la sécurité et nous devons surveiller et développer nos réseaux informatiques et nos infrastructures technologiques en permanence afin d'éviter, de détecter, de gérer et d'atténuer le risque lié aux accès non autorisés, à l'usage abusif, aux virus informatiques ou à tout autre événement pouvant avoir une incidence sur la sécurité. Les cybermenaces et les menaces à la sécurité de la part d'initiés ou d'employés représentent une préoccupation croissante pour toutes les grandes entreprises, y compris la nôtre. CGI cherche continuellement à installer de nouveaux systèmes informatiques, à mettre à jour les systèmes existants et à offrir à ses membres des formations de sensibilisation relatives au hameçonnage, aux logiciels malveillants et aux autres cybermenaces, afin de s'assurer que la Société soit protégée, autant que possible, contre les cyberrisques et les atteintes à la sécurité. Bien que CGI choisisse ses fournisseurs tiers avec soin, elle ne contrôle pas leurs actes. Tout problème causé par ces fournisseurs tiers, y compris les problèmes découlant du manque de communication ou de toute autre perturbation des services de communication fournis par un fournisseur, l'incapacité d'un fournisseur à traiter les volumes actuels ou des volumes plus élevés, les cyberattaques et les atteintes à la sécurité visant un fournisseur pourraient avoir une incidence négative sur notre capacité d'offrir des produits et des services aux clients et d'exercer autrement nos activités. De plus, même si nous détenons une police d'assurance responsabilité couvrant les cyberrisques, rien ne garantit que cette protection sera suffisante, sur le plan du type ou du montant des prestations, pour couvrir les coûts, les dommages, les obligations et les pertes qui pourraient découler d'atteintes à la cybersécurité, de cyberattaques ou d'autres atteintes connexes. À mesure que le portrait de la cybersécurité évolue, la Société pourrait juger nécessaire d'investir davantage pour protéger les données et l'infrastructure. Toute menace à la sécurité susmentionnée pourrait exposer la Société, ses clients ou autres tiers à une responsabilité éventuelle, à un litige ou à des mesures de réglementation ainsi qu'à la perte de confiance des clients, à la perte de clients existants ou éventuels, à la perte de contrats gouvernementaux à caractère sensible, à la détérioration de notre marque et de notre réputation, et à d'autres pertes financières.

Risque d'atteinte à notre réputation

Notre capacité à livrer concurrence efficacement dans le marché des services en TI dépend de la réputation de CGI à titre de fournisseur de services et de partenaire à long terme compétent et digne de confiance. La nature de nos activités nous expose au potentiel de perte et de destruction des renseignements de nos clients, d'accès non autorisé à ceux-ci ou d'interruptions temporaires de service. Selon la nature des renseignements ou des services en question, ces événements peuvent nuire à la perception de la Société sur le marché. Le cas échéant, notre capacité d'attirer de nouveaux clients et de conserver les clients existants pourrait s'en ressentir, ce qui aurait une incidence sur nos revenus et notre bénéfice net.

Risques associés à l'intégration de nouvelles activités

La direction doit consacrer beaucoup de temps et d'attention à l'intégration des nouvelles activités découlant de notre stratégie d'acquisition ou d'importants contrats d'impartition. Le temps que consacrent les membres de la direction aux activités d'intégration peut nuire à leurs tâches habituelles, ce qui pourrait exercer une pression sur les revenus et les bénéfices tirés de nos activités existantes. De plus, la tâche que la direction est appelée à accomplir afin d'instaurer des normes, des mécanismes de contrôle, des procédures et des politiques uniformes dans toutes les nouvelles activités en les harmonisant avec nos unités opérationnelles existantes est fort complexe et potentiellement accaparante. Les activités d'intégration peuvent occasionner des difficultés opérationnelles, des charges et des obligations inattendues. Si nous ne réussissons pas à exécuter notre stratégie d'intégration en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts, nous aurons de la difficulté à atteindre nos objectifs de croissance et de rentabilité.

Risques liés au contrôle interne

En raison des limites qui lui sont inhérentes, y compris le contournement des contrôles ou la fraude, le contrôle interne ne peut fournir à la Société qu'une assurance raisonnable quant à la détection et à la prévention des anomalies. Si la Société n'est pas en mesure de concevoir, de mettre en œuvre, de faire le suivi et de maintenir des contrôles internes efficaces pour l'ensemble de ses environnements d'affaires, l'efficacité de ses activités pourrait diminuer, ce qui se traduirait par une baisse des revenus et de la rentabilité, et l'exactitude de son information financière pourrait être compromise.

Risques de liquidité et de financement

La croissance future de la Société dépend du succès de sa stratégie d'entreprise, laquelle dépend, quant à elle, de la capacité de la Société de stimuler la croissance organique et la croissance au moyen de l'acquisition d'entreprises. Dans l'éventualité où nous devrions obtenir du financement additionnel sous forme de capitaux propres ou d'emprunts pour financer toute acquisition future et toute autre possibilité de croissance actuellement non identifiée ou non planifiée, rien ne garantit que nous obtiendrons le financement suffisant nécessaire et à des conditions acceptables pour nous. L'obtention du financement nécessaire dépend de la capacité des marchés financiers à satisfaire nos besoins en matière de financement par capitaux propres ou par emprunts en temps opportun, en fonction de taux d'intérêt et de cours raisonnables qui s'inscrivent dans le cadre de nos objectifs commerciaux. La hausse des taux d'intérêt, la volatilité du cours de nos actions et la capacité de nos prêteurs actuels à satisfaire nos besoins en liquidités additionnels sont autant de facteurs qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités d'acquisition ou de croissance que nous pourrions identifier ou planifier à l'avenir. Si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir le financement nécessaire, nous pourrions ne pas atteindre nos objectifs de croissance.

Risque de change

La plupart de nos revenus et de nos frais sont libellés en devises autres que le dollar canadien. Les variations des taux de change ont une incidence sur les résultats de nos activités étant donné qu'ils sont présentés en dollars canadiens. Ce risque est réduit en partie par une couverture naturelle de rapprochement des charges et des revenus libellés dans la même devise et l'utilisation de dérivés dans notre stratégie de couverture mondiale. Ces couvertures naturelles pourraient toutefois diminuer à mesure que nous continuons notre croissance internationale. Aussi, en raison de l'utilisation de contrats de couverture, nous courons le risque que les institutions financières ne s'acquittent pas de leurs obligations aux termes de nos instruments financiers. D'autre part, rien ne garantit que notre stratégie et nos ententes de couverture permettront de compenser l'incidence de la fluctuation des taux de change, ce qui pourrait grandement nuire à nos revenus, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos perspectives. À l'exception des produits financiers utilisés dans le cadre de notre stratégie de couverture, nous ne participons pas au marché des instruments financiers dérivés.

Le dollar canadien est à la fois notre monnaie fonctionnelle et notre monnaie de présentation. Par conséquent, nos placements, nos activités et nos actifs américains, européens et asiatiques sont exposés à la variation nette des taux de change. La volatilité des taux de change peut avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

8.2. POURSUITES JUDICIAIRES

La Société fait l'objet d'un certain nombre de poursuites, d'audits, de réclamations et de litiges dans le cours normal de ses activités. Certaines de ces procédures pourraient entraîner des coûts importants. Même si l'issue de ces questions est difficile à prédire avec certitude, la Société n'a aucune raison de croire que le règlement d'une de ces questions pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière, sur les résultats de ses activités ou sur sa capacité à poursuivre l'une ou l'autre de ses activités commerciales.

Agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare inc.
(800) 564-6253

Relations avec les investisseurs

Lorne Gorber
Vice-président exécutif, Relations avec les investisseurs et relations publiques
Téléphone : (514) 841-3355
lorne.gorber@cgi.com

1350, boulevard René-Lévesque Ouest
25^e étage
Montréal (Québec)
H3G 1T4
Canada